

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 29 juin 2017

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le jeudi 22 juin 2017, s'est réuni au Forum des lacs de THYEZ, le jeudi 29 juin 2017, à 19 heures sous la Présidence de Monsieur Gilbert CATALA.

A l'ouverture de la séance :

Etaient présents :

Commune de CHATILLON-SUR-CLUSES : Bernard CARTIER,
Commune de CLUSES : Jean-Louis MIVEL, Jean-Pierre STEYER,
Commune de LE REPOSOIR : Marie-Pierre PERNAT,
Commune de MAGLAND : René POUCHOT et Maurice PETIT-JEAN,
Commune de MARIGNIER : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux et Arnaud MANIGLIER,
Commune de MARNAZ : Loïc HERVE et Robert GLEY,
Commune de MIEUSSY : Régis FORESTIER et Nicolas JACQUARD,
Commune de NANCY-SUR-CLUSES : Christian HENON,
Commune de SAINT-SIGISMOND : Marie-Antoinette METRAL,
Commune de SCIONZIER : Jean MONIE,
Commune de THYEZ : Pascal DUCRETTET et Fabrice GYSELINCK.
Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) : Jean-Louis MIVEL, Jean-Pierre STEYER, Marie-Pierre PERNAT, Fernande AUVERNAY, Pascale CAMPS, Thierry BENE, Christian HENON, Marie-Antoinette METRAL, Jean MONIE, Jean-François BRIFFAZ, Gilbert CATALA, et Robert RONCHINI.
Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) : Jean-Pierre MERMIN.
Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) : Daniel TOLETTI et Yvon BERTHIER.

Etaient absents ou excusés (titulaires) :

Communes d'ARACHES-LA-FRASSE : Marc IOCHUM et France GRENIER,
CHATILLON-SUR-CLUSES : Pierre HUGARD, **LE REPOSOIR :** Richard BARANTON,
MONT-SAXONNEX : Frédéric CAUL-FUTY et Chantal CHAPON, **NANCY-SUR-CLUSES :** Sylviane NOEL, **SAINT-JEOIRE :** Valérie PRUDENT et Didier BOUVET, **SAINT-SIGISMOND :** Jean-Maurice DE NAVACELLE, **SCIONZIER :** Julien DUSSAIX, **2CCAM :** Marc IOCHUM, Guy FIMALOZ, Armelle MISSILLIER, Josette CROZET (Représentée par Robert RONCHINI), Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Sylviane NOEL, Jean-Maurice DE NAVACELLE Murielle ROBERT, **CCFG :** Stéphane VALLI, **CCMG :** Jean-Jacques GRANDCOLLOT (Représenté par Régis FORESTIER), Sébastien MONTESSUIT
CC4R : Serge PITTET, Christine CHAFFARD et Bernard CHAPUIS (Représenté par Yvon BERTHIER).

Ont donné pouvoir :

Didier BOUVET à Régis FORESTIER, Stéphane VALLI à Jean-Pierre MERMTN et Christine CHAFFARD à Gilbert CATALA.

Arrivés en cours de séance :

Jacky MILON (pendant la note n° 3), Marc IOCHUM (pendant la note n° 10).

Départs en cours de séance :

Jean MONIE (pendant la note n° 11).

Nombre de membres en exercice	:	45 titulaires (représentant 56 voix)
Quorum	:	23
Nombre de membres présents	:	26 à l'ouverture de la séance 27 (de la note n° 3 à 10) 28 (de la note n° 10 à 11) 27 (de la note n° 11 à 12).
Pouvoirs	:	3

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert CATALA, Président.

Délibération n° 2017-41(Note n° 11)

OBJET : **COMPÉTENCE « TRAITEMENT DES DÉCHETS »** - Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public des déchets, portant sur l'exercice 2016.

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, il appartient à Monsieur le Président de présenter chaque année, au Comité syndical, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets, quel que soit le mode d'exploitation de ce service. Il doit être présenté, au plus tard, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport, qui doit être mis à la disposition du public et transmis, pour information, à Monsieur le Préfet, doit également être adressé à chacune des collectivités adhérentes à la compétence « Traitement des déchets », après avoir été adopté au préalable par notre Comité syndical.

Il appartient ensuite à chacun des Maires et/ou Présidents de ces collectivités de présenter à leur assemblée délibérante, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de notre syndicat, complété, le cas échéant, par un rapport sur la compétence non transférée.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets, joint en annexe, qui porte sur l'exercice 2016, reprend l'ensemble des indicateurs techniques et financiers, qui nous sont imposés par la réglementation en vigueur.

La compétence « Traitement des déchets », exercée par notre syndicat, se décompose en deux sous-compétences :

- La sous-compétence « Incinération »,
- La sous-compétence « Tri sélectif ».

- La sous-compétence « Tri sélectif ».



La sous-compétence « Incinération »

Cette sous-compétence est assumée pour le compte de la :

- 2CCAM - Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes,
- CCFG - Communauté de Communes Faucigny-Glières,
- CCMG - Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,
- CC4R - Communauté de Communes des 4 Rivières qui s'est substituée au SIVOM RISSE & FORON et à la Commune de SAINT-JEOIRE à compter du 1^{er} janvier 2015,

soit au total 35 communes, pour une population globale de 100 331 habitants.

Pour mettre en œuvre cette sous-compétence, notre syndicat dispose de :

- l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER, d'une capacité de 5 tonnes/heure (40 000 à 45 000 tonnes de déchets incinérés par an), construite en 1981 et très largement modernisée en 1991 et 2006,
- une plate-forme de maturation et d'élaboration des mâchefers de 6 600 m², construite en 1998.

L'exploitation de l'usine et de la plate-forme des mâchefers a été confiée à la Société par Actions Simplifiée ARVALIA (filiale de VEOLIA PROPRIÉTÉ), aux termes d'un marché de services en date du 29 septembre 2009, courant du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2015, qui a été reconduit pour une période de six années supplémentaires au terme de la signature de l'avenant n°5.

L'année 2016 a été marquée par l'obtention de la certification ISO 50 001.

Notre syndicat est également signataire de deux conventions d'inter-dépannage, afin de pouvoir accepter ou évacuer des déchets, en provenance ou vers d'autres installations d'incinération du Département, lors d'incidents, des arrêts techniques ou en période de saturation de nos installations :

- Une convention signée avec le Département de la HAUTE-SAVOIE et quatre autres syndicats de traitement (Installations de BELLEGARDE, CHAVANOD, PASSY et THONON-LES-BAINS),
- Une convention signée avec le SITOM des Vallées du MONT-BLANC.

Ces deux conventions permettent de favoriser le traitement local des déchets produits sur nos territoires respectifs.

L'évolution, par rapport à l'année 2015, des tonnages accueillis sur notre installation est ainsi synthétisée :

- Les tonnages globaux des déchets accueillis sont stables : 48 041 tonnes contre 48 087 tonnes en 2015,

- Les tonnages de déchets issus des entreprises sont en baisse : - 1065 tonnes, soit -19,4 %,
- Les tonnages de déchets dits « inter-dépannage » sont en hausse : + 546 tonnes, soit +49,9 %
- Les tonnages de déchets des ménages sont en baisse (- 233,64 tonnes soit -0,7 %), avec des variations notables selon les collectivités :
 - C.C.F.G - 216,74 T (- 2,5 %)
 - C.C.M.G - 39,40 T (- 0,8 %)
 - 2CCAM – 32,34 T (+ 0,2 %).
 - CC4R -9,84 T (- 0,2%).
- Les tonnages de déchets verts des entreprises (feuilles, branchages, tailles, pelouses) accueillis sont en hausse : : 145 tonnes par rapport à 2015.

Dans le cadre du marché de services qui lie notre syndicat à la société ARVALIA, cette dernière a réalisé sur l'installation en 2016, 297 135,05 euros hors taxes de travaux, dans le cadre des dotations de Gros Entretien et Renouvellement, validés par notre syndicat, en début d'année. Les travaux les plus conséquents concernent l'entretien du four et de la chaudière (89 875 euros hors taxes), changement du logiciel de supervision (64 500 euros hors taxes) et travaux sur turbo-alternateur (46 306 euros hors taxes).



La sous-compétence « Tri sélectif »

Cette sous-compétence est assumée pour le compte de la :

- Communauté de Communes Faucigny-Glières,
- Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,
- Communauté de Communes des 4 Rivières qui s'est substituée au SIVOM RISSÉ & FORON et à la Commune de SAINT-JÉOIRE à compter du 1^{er} janvier 2015,

soit au total 25 communes, pour une population globale de 54 492 habitants.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes CLUSES, ARVE et MONTAGNES exerce la compétence « Tri sélectif » sur le territoire de ses dix communes membres.

Notre syndicat assure dans ce cadre, notamment :

- Le tri des emballages collectés par ses collectivités adhérentes,
- La gestion du Contrat pour l'Action et la Performance conclu avec la Société Anonyme ECO-EMBALLAGES, ainsi que des différents contrats de reprise et de valorisation,

- L'opération de compostage des bio-déchets en direction des ménages et dans les établissements scolaires,
- Les actions de communication liées à l'amélioration de la gestion des déchets.

Le tri des emballages papiers-cartons (Corps Plats) et plastique-métal (Corps Creux) est réalisé par la société EXCOFFIER Frères, sur son site de VILLY-LE-PELLOUX, dans le cadre d'un marché de services, qui a pris effet au 1^{er} juillet 2015, d'une durée initiale de dix-huit mois avec 4 reconductions possibles d'un an.

Le verre ne subit pas de tri, avant d'être expédié vers les usines de recyclage.

Les repreneurs des différents matériaux sont les suivants :

Matériaux	Engagement – Contrats de reprise
Verre	O-I Manufacturing
Emballages en plastique	VALORPLAST
Aluminium	REGEAL AFFIMET
Acier	EXCOFFIER
Cartonnettes	EXCOFFIER
Cartons de déchetteries	EXCOFFIER
Journaux - Revues - Magazines	EXCOFFIER
Gros de magasin	EXCOFFIER
Briques alimentaires	REVIPAC

Les quantités de déchets réceptionnés au centre de tri ou chez le verrier sont en hausse, par rapport à l'année 2015 : Corps Creux + 0,3 % (+ 1 tonne), Corps Plats -0,7 % (-8 tonnes) et verre - 2 % (-48 tonnes).

Sur l'ensemble de notre périmètre de compétence, la part des emballages recyclables collectés (Corps Creux + Corps Plats + verre) est stable à 18 %, par rapport à la quantité totale de déchets générés (emballages recyclables + déchets ménagers résiduels). Les données font apparaître des écarts importants selon les collectivités (de 14 à 21 %).

La mise à disposition de composteurs en direction des ménages s'est poursuivie en 2016, puisque près de 109 composteurs ont encore été installés. Au 31 décembre 2016, 3 702 composteurs ont été installés depuis 2008 (sur le périmètre des 25 communes). On estime que ce dispositif permet, à ce jour, de détourner, chaque année, près de 830 tonnes de déchets de la filière incinération.

Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa séance du 15 juin 2017, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes :

- Adopte le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public des déchets, portant sur l'exercice 2016.
- Mandate le Président afin de rendre destinataires de ce rapport, outre Monsieur le Préfet, les collectivités qui adhèrent à la compétence « Traitement des déchets », exercée par notre syndicat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Président,



Gilbert CATALA.

Notifiée et Publiée le - 7 JUIL. 2017
Certifiée exécutoire,

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE,
dans un délai de deux mois à compter du : - 7 JUIL. 2017

Copie conforme transmise le : - 7 JUIL. 2017
à :

- Collectivités adhérentes (4 ex.)
- Monsieur le Préfet – Direction Départementale des Territoires de la HAUTE-SAVOIE
- Service traitement des déchets

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,



Alexia AMIRATY.

Déposé le

- 7 JUIL. 2017

en Sous-Préfecture de BONNEVILLE

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Rapport annuel 2016

Rapport établi dans le cadre du décret 2000-404 du 11 mai 2000.



Annexe à la délibération du Comité syndical n° 2017-41 en date du 29 juin 2017

Déposé le

- 7 JUIL. 2017

en Sous-Préfecture de BONNEVILLE

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT

- A - LES INSTANCES DECISIONNELLES
- B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS
- C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS
- D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS
- E - POPULATION DESSERVIE

ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION ET RESULTATS

A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

1. Population desservie et collectivités concernées
2. Collecte et traitement
3. Fonctionnement de l'UIOM Intercommunale de MARIGNIER
4. Indicateurs de fonctionnement de l'UIOM
5. Evolution de la saturation de l'UIOM
6. Production de déchets ménagers par collectivité
7. Partenariat privilégié avec le SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC
8. Assistance à la gestion du contrat
9. Evolution du montant de la T.G.A.P.

B – SOUS-COMPETENCE « COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES »,

1. Population desservie
2. Collecte et organisation générale (Corps Creux, Corps Plats, Verre)
3. Prise en charge du verre d'emballage
4. Prise en charge des corps creux et des corps plats

C - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1. Compostage individuel
2. Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire

INDICATEURS FINANCIERS

A - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

B - BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

1. Gestion des déchets ménagers résiduels
2. Tri sélectif des emballages - compostage - prévention

COMMUNICATION

A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE

B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE

C - COMMUNICATION ORALE GENERALE

D – MISE EN PLACE DES PLAN D' ACTIONS « COMMUNICATION » ET ASSISTANCE

TECHNIQUE AUPRES DES ADHERENTS

PRESENTATION DU SYNDICAT

Le SIVOM de la Région de CLUSES assure le traitement des déchets depuis sa création en 1964. Son intervention s'inscrit dans le cadre d'une étroite collaboration entre les communes et les intercommunalités du secteur (35 communes – 100 331 habitants), qui nous confient leurs déchets après les avoir collectés. Le SIVOM s'attache à en faire le meilleur traitement possible.

Depuis de nombreuses années, le SIVOM de la Région de CLUSES est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la gestion des déchets. Les efforts réalisés sont consacrés à :

1. l'optimisation du fonctionnement de l'unité de traitement des déchets ménagers résiduels située à MARIGNIER,
2. le développement de nouvelles solutions proposées aux différents producteurs : compostage individuel des biodéchets, recyclage des emballages.

La politique menée depuis de nombreuses années par le syndicat, en relation avec l'ensemble de ses partenaires, est de :

- favoriser la voie du recyclage,
- désengorger l'usine de traitement de MARIGNIER,
- maîtriser les coûts de traitement.

A - LES INSTANCES DECISIONNELLES

La thématique gestion des déchets est abordée dans différentes instances du syndicat, mais aussi du Département et de la Préfecture.

SIVOM de la Région de CLUSES	1. Commission traitement des déchets
	2. Bureau syndical
	3. Comité syndical
Préfecture	C.S.S. Commission de Suivi du Site (ex : CLIS) de l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER
C.S.A.3.D. Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets.	Réunions techniques Elus et techniciens.

D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS

Principe d'adhésion au SIVOM de la Région de CLUSES durant l'année 2016				
	Nb. de communes	Compétence Collecte	Compétence traitement : Incinération et tri sélectif des emballages	Déchetteries : nb. et Maîtrise d'ouvrage (M.O.)
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – C.C.M.G.	8	Communauté de Communes des Montagnes du Giffre <i>(O.M. principalement en régie et tri sélectif en prestation de services)</i>	SIVOM de la Région de CLUSES	1 : (M.O. C.C.M.G.)
Communauté de Communes Faucigny-Glières – C.C.F.G.	7	Communauté de Communes Faucigny-Glières <i>(collecte des OM en régie excepté pour MARIGNIER et tout le tri sélectif en prestation de services)</i>	SIVOM de la Région de CLUSES	4 : (M.O. C.C.F.G.)
Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes 2.C.C.A.M.	10	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes	6 : (M.O. 2.C.C.A.M.)
Communauté de Communes des Quatre Rivières	10 (+ la commune de FILLINGES qui ne fait pas partie du territoire de compétence de notre syndicat puisque la CC4R adhère au SIDEFAGE pour les prestations de traitement des déchets pour cette commune)	Communauté de Communes des Quatre Rivières <i>(OM et tri sélectif en prestation de services)</i>	SIVOM de la Région de CLUSES	2 : (M.O. C.C.4.R.)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CC4R qui s'est substituée à la Commune de SAINT-JEOIRE et au SIVOM RISSE ET FORON en matière de collecte des déchets, est adhérente à notre syndicat pour 10 de ses communes membres (*), à la fois pour la sous-compétence incinération mais également pour la sous-compétence « tri sélectif ».

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes exerce la compétence « Tri sélectif » sur le territoire de ses dix communes membres. Notre syndicat continue d'exercer sa compétence « Tri sélectif », sur le territoire des autres collectivités adhérentes, qui couvre vingt-cinq communes.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes a décidé de reprendre, à compter du 1^{er} janvier 2014, la compétence « Déchetteries ». Ainsi, depuis cette date, notre syndicat a définitivement perdu la compétence « Déchetteries ».

(*) FAUCIGNY, La TOUR EN FAUCIGNY, MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN DE THOLOME, SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY, VILLE EN SALLAZ, VIUZ EN SALLAZ. (La commune de FILLINGES ne fait pas partie du territoire de compétence de notre syndicat puisque la CC4R adhère au SIDEFAGE pour les prestations de traitement des déchets pour cette commune).

E - POPULATION DESSERVIE

	2016	Population totale INSEE	Tri sélectif des emballages et compostage	Incinération des déchets
Communauté de Communes Faucigny- Glières. C.C.F.G. (26 875)	AYZE	2 164	X	X
	BONNEVILLE	13 112	X	X
	BRISON	467	X	X
	CONTAMINE-SUR-ARVE	1 913	X	X
	MARIGNIER	6 553	X	X
	PETIT-BORNAND-LES-GLIERES	1 136	X	X
	VOUGY	1 530	X	X
Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes. 2.C.C.A.M (45 839)	ARACHES	1 935	-	X
	CLUSES	18 044	-	X
	LE REPOSOIR	525	-	X
	MAGLAND	3 289	-	X
	MARNAZ	5 334	-	X
	MONT-SAXONNEX	1 660	-	X
	NANCY-SUR-CLUSES	438	-	X
	SCIONZIER	7 971	-	X
	SAINT-SIGISMOND	628	-	X
	THYEZ	6 015	-	
Communauté de Communes des Quatre Rivières C.C.4.R. (15 575)	FAUCIGNY	554	X	X
	LA TOUR	1 252	X	X
	<i>FILLINGES (commune non adhérente à notre syndicat)</i>		-	-
	MARCELLAZ	894	X	X
	MEGEVETTE	575	X	X
	ONNION	1 293	X	X
	PEILLONNEX	1 427	X	X
	SAINT-JEAN-DE-THOLOME	915	X	X
	SAINT-JEOIRE	3 340	X	X
	VILLE-EN-SALLAZ	845	X	X
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre C.C.M.G. (12 042)	VIUZ-EN-SALLAZ	4 418	X	X
	CHATILLON-SUR-CLUSES	1 292	X	X
	LA RIVIERE-ENVERSE	461	X	X
	MIEUSSY	2 234	X	X
	MORILLON	681	X	X
	SAMOENS	2 363	X	X
	SIXT-FER-A-CHEVAL	794	X	X
	TANINGES	3 526	X	X
VERCHAIX	691	X	X	
	Population (Nb de communes concernées)	100 331	25	35

A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

COLLECTE

La collecte des déchets ménagers résiduels ne relève pas de la compétence de notre syndicat. Elle est assurée par nos quatre Communautés de communes adhérentes : C.C.F.G., C.C.M.G., C.C.4.R. et 2.C.C.A.M.

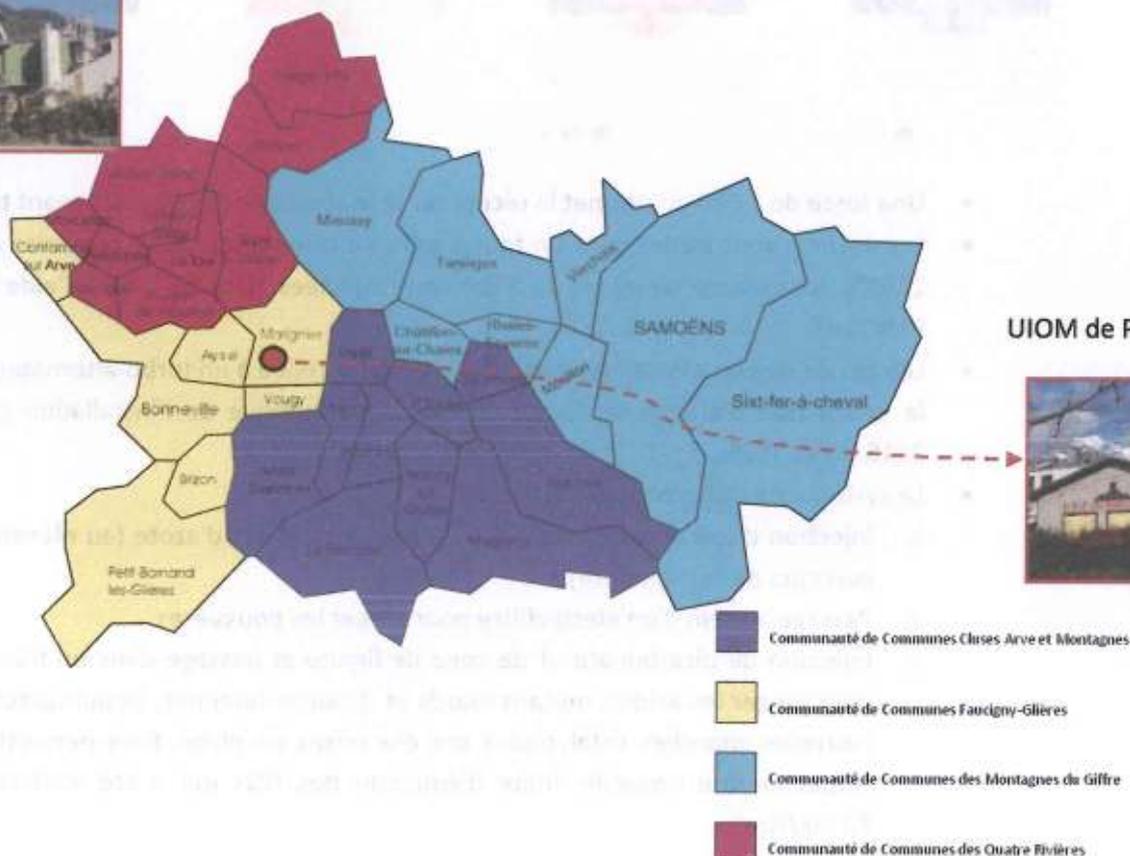
TRAITEMENT

1- Population desservie et collectivités concernées.

Population desservie : **100 331** habitants et 35 communes (adhésion à la compétence par l'intermédiaire de quatre communautés de communes).



UIOM de
MARIGNIER



UIOM de PASSY

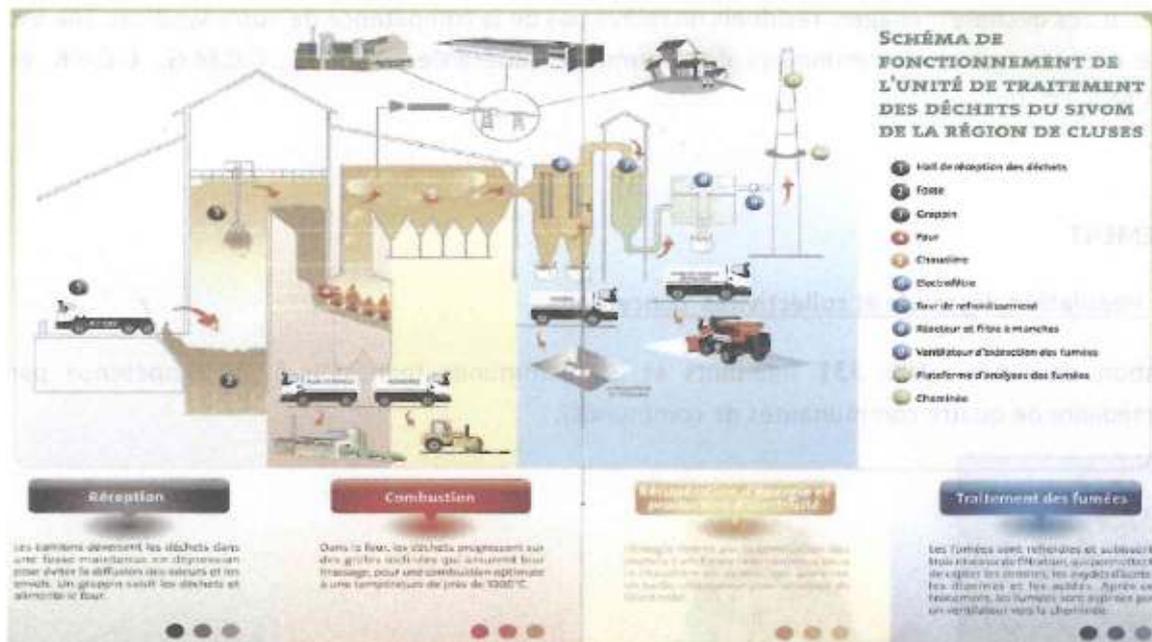


2- Collecte et traitement : les déchets ménagers et assimilés sont acheminés par les adhérents (ou leurs prestataires) à l'UIOM de MARIGNIER, propriété du SIVOM de la Région de CLUSES. L'installation est gérée depuis le 1^{er} octobre 2009 par la société ARVALIA (filiale de VEOLIA). Cette prestation est assurée dans le cadre d'un marché de services et ce pour une durée de 6 ans, avec

possibilité de reconduction pour une période de 6 ans (soit au maximum jusqu'au 30 septembre 2021).

L'année 2016 a été marquée par l'obtention de la certification ISO 50001 du site.

3 - Fonctionnement de l'UIOM Intercommunale de MARIGNIER :



- Une fosse de 1 600 m³ permet la réception et le stockage des déchets avant traitement.
- Les déchets sont traités dans un four à grilles à une température comprise entre 850 et 1100°C. Les boues issues de la STEP sont injectées dans le four à l'aide du système PYROMIX.
- Les gaz de combustion alimentent une chaudière reliée à un turbo-alternateur qui assure la production d'électricité. La performance énergétique de l'installation constatée en 2016 est de 0,26.
- Le système de traitement des fumées :
 - Injection d'eau ammoniacale pour piéger les oxydes d'azote (au niveau du premier parcours de la chaudière).
 - Passage au sein d'un électrofiltre pour piéger les poussières.
 - Injection de bicarbonate et de coke de lignite et passage dans un filtre à manches pour piéger les acides, métaux lourds et dioxines-furannes. Depuis octobre 2015, de nouvelles manches catalytiques ont été mises en place. Elles permettent ainsi de respecter une nouvelle limite d'émission des NOx qui a été abaissée de 200 à 80 mg/Nm³.

Les différents polluants sont analysés en continu au niveau de la cheminée avant rejet à l'atmosphère. Des contrôles des rejets atmosphériques et aqueux sont également réalisés par des organismes extérieurs afin de renforcer la surveillance de manière indépendante.

La société AAIR LICHENS réalise le suivi environnemental du site depuis plusieurs années. Elle effectue un suivi scientifique afin de vérifier que le site n'a pas d'impact sur l'environnement local.

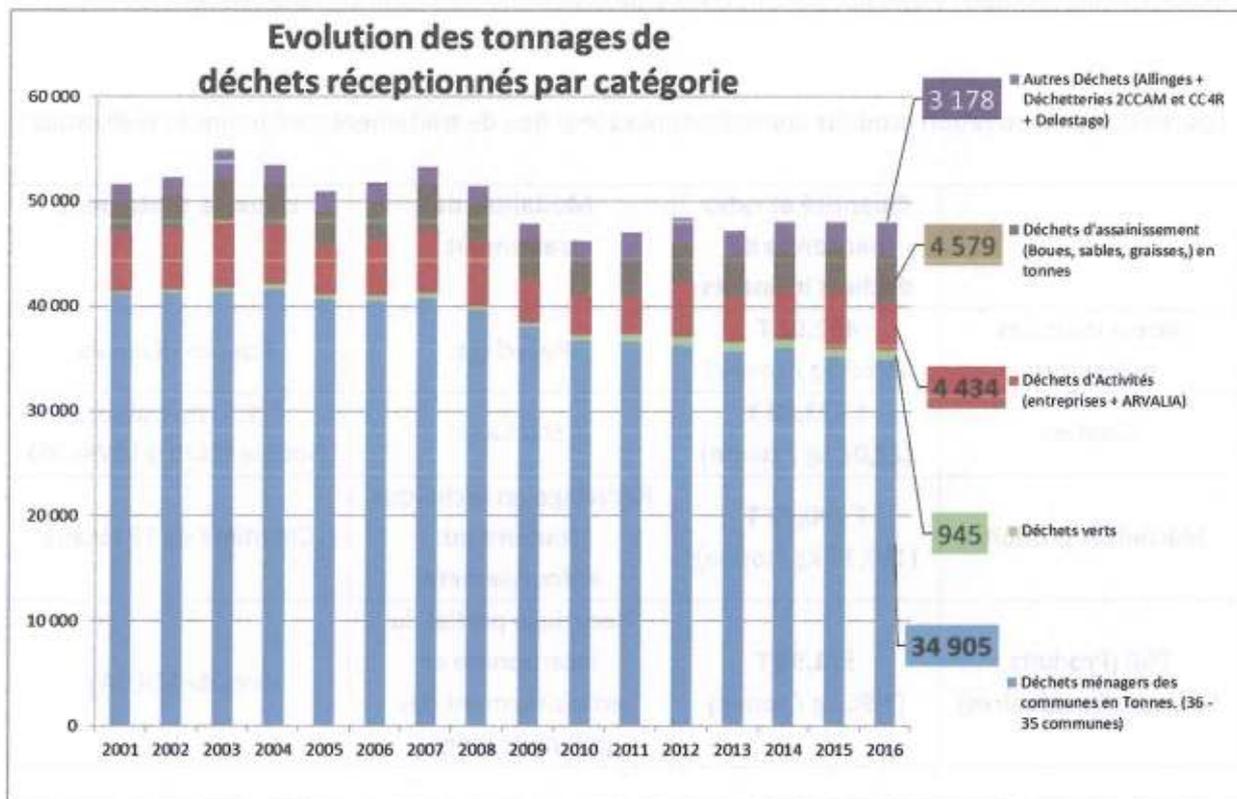
Des analyses de la concentration en métaux lourds et dioxines / furanes sont ainsi réalisées sur les lichens, le lait, certains végétaux, de différentes stations définies autour de l'installation.

Les résidus d'incinération produits annuellement et leur lieu de traitement sont indiqués ci-dessous :

	Quantité et ratio par tonne de déchets incinérés	Modalités de traitement	Lieux de traitement
Aciers issus des mâchefers	452,62 T (9,69 kg / tonne)	Recyclage	Aciéries diverses
Cendres	1 123,88 T (24,07 kg / tonne)	Stockage	C.E.T. de classe 1 (Société SECHE à LAVAL 35)
Mâchefers produits	7 290,27 T (156,17 kg /tonne)	Recyclage en technique routière ou enfouissement	Chantiers de TP locaux
PSR (Produits Sodiques Résiduaire)	371,98 T (7,96 kg / tonne)	Recyclage partiel du bicarbonate et enfouissement des polluants piégés.	Société SOLVAY

4 - Indicateurs principaux de fonctionnement de l'UIOM :

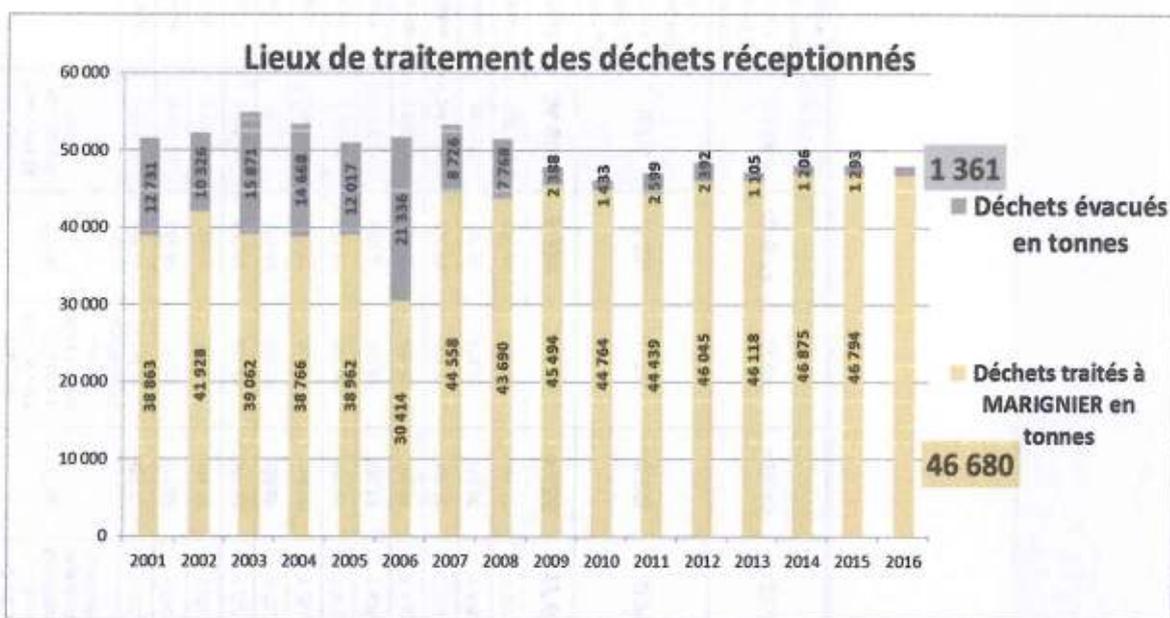
- **Electricité produite** (production du turbo-alternateur). **9 060 648 KWh** en 2016, 9 639 686 KWh en 2015, 9 700 791 KWh en 2014, 9 863 830 KW en 2013, 9 719 770 KWh en 2012, 9 839 665 KWh en 2011, 10 049 300 KWh en 2010 = - 6 % entre 2016 et 2015.
- **Heures de fonctionnement du four** : **8 057 en 2016 = 91,72 % de taux de disponibilité**, 8 091 en 2015 = 92,36 % de taux de disponibilité, 8 075 en 2014 = 92,2 % de taux de disponibilité, 8 137 heures en 2013 = 92,9 % de taux de disponibilité, 7 885 en 2012 = 89,5 % de taux de disponibilité, 7 917 en 2011 = 90,4 % de taux de disponibilité.
- **Rendement moyen annuel de l'installation = 5,80 t/ heure en 2016**, 5,79 t/h en 2015, 5,82 t/h en 2014, 5,66t/h en 2013, 5,84 t/h en 2012 5, 61 t/h en 2011 et 5,53 t/h en 2010.
- **Heures de dépassement** (polluants atmosphériques et effluents liquides suivis en continu) : **12 heures en 2016**, 5,5 heures en 2015, 4,5 heures en 2014, 3,5 heures en 2013, 6,5 heures en 2012, 13,5 heures en 2011, 11,5 heures en 2010 sur les 60 heures réglementairement autorisées.
- **Tonnages réceptionnés en 2016** : 48 041,48.
- **Tonnages traités 2016** : 46 680,17.
- **Tonnages évacués 2016** : 1 361,31.



Répartition des tonnages de déchets réceptionnés par catégories en 2016

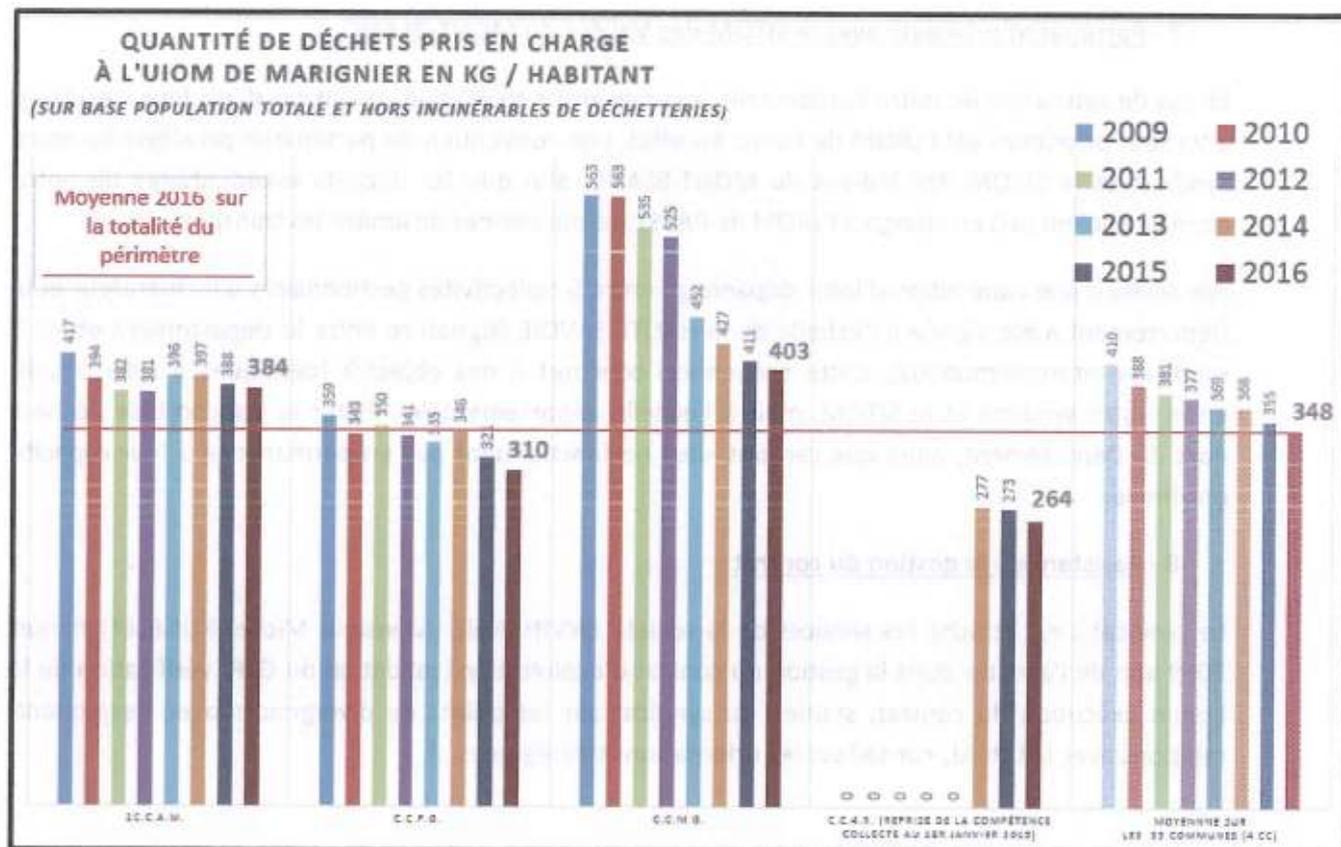
	Total des 35 communes (OM)	CCFG	OM CCAIR /Rise et FOROM + ST-JEOIRE en 2014 + 2015 hors 2 déchetteries	CCMG	2 C.C.A.M. (Prise COMPRIS hors indéchiffrables de déchetteries)	CCAIR	Déchets ris Intercom munités 2CCAM	CC Collines du Leman (Allinges)	Déchets verts	Boues sables grasses	Déchets des entreprises	Déchets en provenance des syndicats de traitement 74 (déchilage)	Tonnages Totaux réceptionnés	Tonnages traités	Tonnages évacués
janvier	2 944,78	686,46	334,72	424,70	1 488,90	13,80	28,48	78,24	20,82	440,02	338,12	180,70	4 015,96	4 015,56	0,00
février	3 113,50	644,34	337,08	577,28	1 584,80	23,34	51,94	57,16	27,72	363,62	276,20	266,58	4 200,06	4 200,06	0,00
mars	3 132,08	723,09	332,22	501,74	1 575,04	28,28	51,88	56,18	50,28	466,47	371,98	53,16	4 229,98	3 489,01	740,97
avril	2 915,39	670,44	337,84	368,24	1 539,87	27,12	40,34	72,88	95,32	405,40	382,94	0,00	3 919,49	3 504,39	415,10
mai	2 854,47	721,44	359,38	320,99	1 452,46	30,88	34,08	81,84	118,98	482,87	314,72	187,10	4 084,72	4 084,72	0,00
juin	2 907,20	770,88	353,48	329,76	1 453,08	34,88	39,42	80,44	180,14	345,97	317,80	284,74	4 150,37	4 150,37	0,00
juillet	2 991,02	681,12	361,08	447,66	1 501,16	25,88	33,24	73,14	112,12	441,74	310,27	295,28	4 282,85	4 282,85	0,00
août	2 875,65	660,33	346,82	530,12	1 436,38	27,42	32,20	57,18	93,54	345,97	310,27	284,74	4 224,34	4 224,34	0,00
septembre	2 808,75	725,07	350,62	320,94	1 410,12	29,12	27,00	72,88	82,10	291,75	489,48	386,52	3 788,06	3 704,04	94,02
octobre	2 887,05	678,61	335,32	308,72	1 384,40	29,58	34,22	41,92	84,12	371,28	489,48	0,00	3 861,44	3 550,32	111,12
novembre	2 513,86	701,76	323,98	311,98	1 476,16	33,10	33,88	72,08	86,72	348,94	415,32	48,70	3 848,36	3 848,36	0,00
décembre	2 783,88	680,40	338,14	384,12	1 383,00	23,88	28,08	74,30	53,34	340,51	304,30	0,00	3 848,25	3 848,25	0,00
Total	34 905	8 324	4 111	4 856	17 614	327	433	778,10	945	4 579	4 434	1 641	48 041,28	46 680	1 361
variation par rapport à l'année précédente en %	-0,7%	-2,5%	-0,2%	-0,8%	0,2%	30,3%	14,3%	3,6%	18,2%	9,7%	-19,4%	49,9%	-0,1%	1,2%	5,3%
variation par rapport à l'année précédente en tonnes	-233,84	-216,74	-9,84	-39,40	32,34	76,02	54,15	27,28	145,57	403,97	-1085,54	546,08	-46,11	-114	68

5 - Evolution de la saturation de l'UIOM



6 - Production de déchets ménagers par collectivité.

Quantité de déchets pris en charge à l'UIOM de MARGNIER en kg / habitant (sur base population totale et hors incinérables de déchetteries)									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation / à l'année passée.
2.C.C.A.M.	417	394	382	381	396	397	388	384	-0,9%
C.C.F.G.	359	343	350	341	335	346	321	310	-3,6%
C.C.M.G.	563	563	535	525	452	427	411	403	-1,9%
SANT-JEORE (transfert de la compétence collecte à la CCAR au 1er janvier 2015)	461	423	319	313	313	311	- reprise de compétence par la CCAR.	- reprise de compétence par la CCAR.	-
SIVOM Risse et Foron (transfert de la compétence collecte à la CCAR au 1er janvier 2015)	293	279	284	282	267	267	- reprise de compétence par la CCAR.	- reprise de compétence par la CCAR.	-
C.C.4.R. (reprise de la compétence collecte au 1er janvier 2015)	-	-	-	-	-	277	273	284	-3,5%
Total des 35 communes (4 CC)	410	388	381	377	369	368	355	348	-2,1%
total des 25 communes (3 CC)	405	385	376	368	345	345	328	299	-8,8%



**Déchets pris en charge à l'UIOM de MARIGNIER :
évolution du tonnage total annuel en %**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
C.C.F.G.	-2,5%	34,3%	4,8%	-1,9%	-1,1%	5,0%	-5,1%	-2,5%
C.C.M.G.	-1,0%	1,3%	-4,7%	-1,3%	-13,8%	-4,9%	-3,3%	-0,8%
2 C.C.A.M	-5,3%	-15,6%	-1,6%	-0,5%	-2,8%	0,8%	-1,5%	0,2%
C.C.4.R.							0,1%	-0,2%
<i>Evolution globale sur 35 communes = 4 C.C. (CCFG + CC CAM avec Flaine + CCMG + CC4R)</i>	-4,1%	-3,5%	-0,2%	-0,9%	-1,6%	-0,7%	-2,5%	-3,8%

7 - Partenariat privilégié avec le SITOM des Vallées du MONT-BLANC

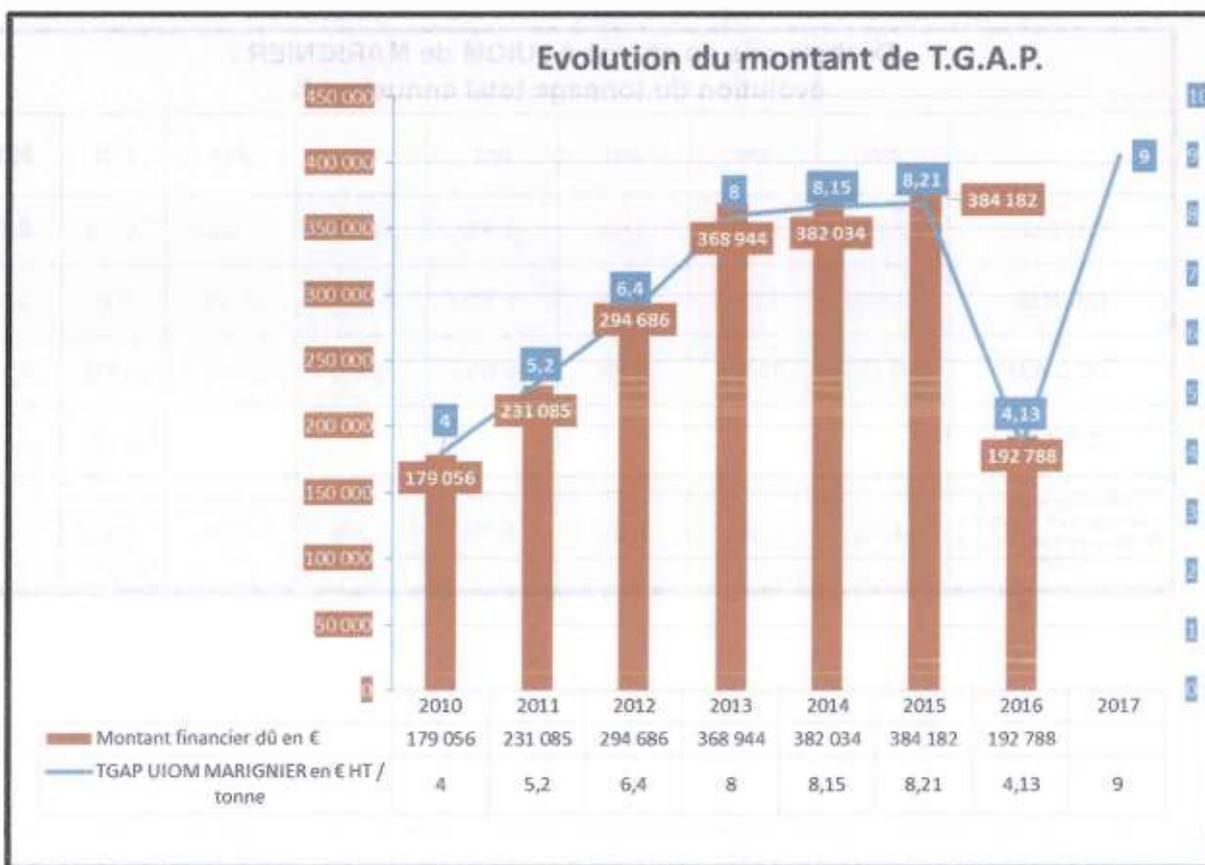
En cas de saturation de notre équipement, lors des arrêts techniques ou en cas d'incident, l'exutoire alternatif prioritaire est l'UIOM de Passy. En effet, une convention de partenariat privilégié lie notre syndicat et le SITOM des Vallées du MONT-BLANC, afin que les déchets excédentaires de notre territoire soient pris en charge à l'UIOM de PASSY, ce qui permet de limiter les transports.

Par ailleurs, une convention d'inter-dépannage entre 5 collectivités gestionnaires d'incinérateur et le Département a été signée à l'échelle de la HAUTE-SAVOIE (signature entre le Département et les 5 syndicats intercommunaux). Cette convention concourt à des objectifs identiques à celle passée entre notre syndicat et le SITOM, mais à l'échelle départementale : éviter le transport de déchets hors du Département, alors que certains sites ne fonctionnent pas en permanence à leur capacité maximale.

8 - Assistance à la gestion du contrat

Le syndicat s'est attaché les services de la société ENVINERGIE (Monsieur Michel ROGELET) depuis 2009 afin de l'assister dans la gestion du contrat d'exploitation (validation du GER, vérification de la bonne exécution du contrat, soutien du syndicat sur les points de divergences avec l'exploitant, relations avec la DREAL, conseil sur les orientations stratégiques...).

9 - Evolution du niveau de T.G.A.P.



Le syndicat assume notamment :

- a. la gestion administrative du Contrat pour l'Action et la Performance Barème E : relation avec ECO-EMBALLAGES, perception des soutiens financiers...
 - b. la gestion des contrats de reprise, perception des recettes et relation avec les filières de recyclage.
- Le syndicat était signataire du contrat ECO-EMBALLAGES (Contrat Programme de Durée barème D, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010). Le 24 novembre 2011, le SIVOM a décidé de mettre fin à ce barème, en signant le nouveau contrat, barème E, dit CAP (Contrat pour l'Action et la Performance). En effet, ce nouveau contrat permet de bénéficier de soutiens financiers plus importants qu'avec l'ancien contrat. Ce dernier est entré en application avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011. Il prendra fin au 31 décembre 2016.
 - Le SIVOM est responsable du tri des emballages. Pour cela, il assure le tri des deux flux, corps plats et corps creux, avant acheminement vers les différentes filières. Le marché de tri de ces matériaux a été attribué à la société EXCOFFIER Frères, après consultation par appel d'offres ouvert réalisé durant le 1^{er} semestre 2010. Il a pris effet au 1^{er} juillet 2010 pour une durée d'un an (avec possibilité de renouvellement de quatre fois un an). Le 28 mars 2014, le syndicat a signé la décision de reconduction n° 4 du marché permettant sa prolongation jusqu'au 30 juin 2015. Le centre de tri est situé à VILLY-LE-PELLOUX (74). Pour satisfaire aux exigences des nouvelles filières retenues, un avenant n° 1 au marché a été signé et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Un avenant n° 2 a été signé le 26 décembre 2013. Ce dernier précise les modalités d'exécution du marché à compter du 1^{er} janvier 2014, date à partir de laquelle la société EXCOFFIER interviendra pour partie pour le compte de la 2CCAM et pour le SIVOM de la Région de CLUSES. En début d'année 2015, une consultation a été lancée, afin de désigner la société qui aura en charge le tri des emballages à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2016. Le marché a été attribué à la société EXCOFFIER.
 - Notre syndicat est également signataire du contrat pour le soutien à la valorisation des papiers avec la société ECO-FOLIO (contrat en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016).
 - Le SIVOM assure la coordination des actions de promotion de la collecte sélective des emballages : campagnes de communication, animations dans les écoles, stands d'information....

3 - Prise en charge du verre d'emballages :

- La collecte :

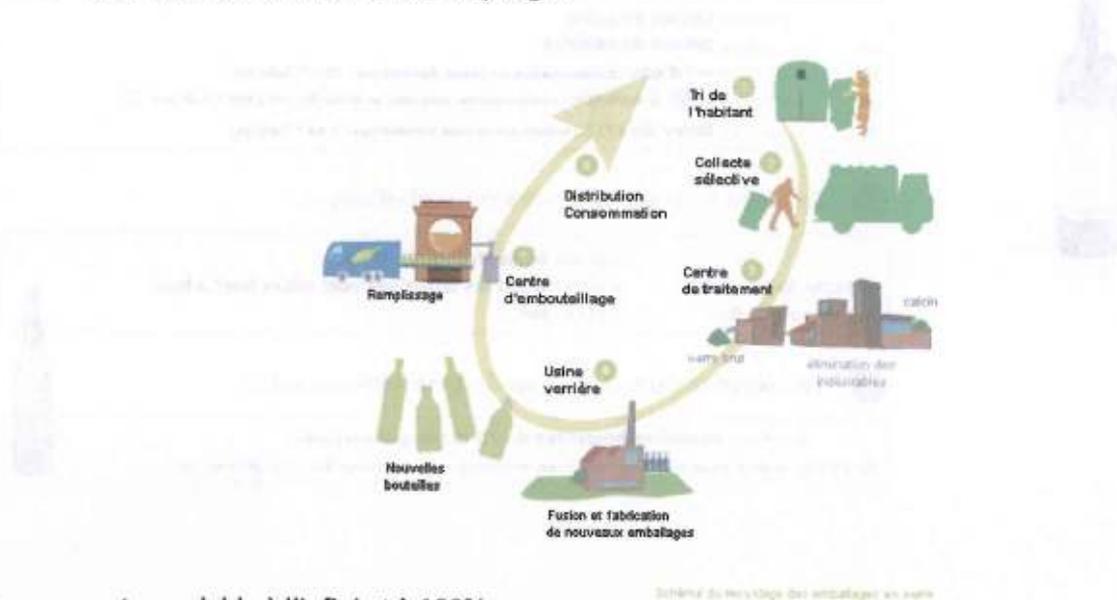
Le verre est collecté par les collectivités adhérentes grâce à des P.A.V - Points publics d'Apport Volontaire, équipés majoritairement de conteneurs aériens (environ 150 conteneurs par flux sur l'ensemble du territoire). Certaines collectivités mettent en place ponctuellement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Seule, la C.C.M.G. collecte le verre, de manière complémentaire, dans des bacs 660 litres (180 bacs environ) situés sur de nombreux points de regroupement. Le code couleur uniforme sur l'ensemble du territoire est la couleur verte.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations d'ECO-EMBALLAGES, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

La collecte est assurée quasiment exclusivement en prestation de services à l'exception du territoire de la C.C.M.G. où la collecte des bacs 660 litres est assurée par la régie intercommunale.

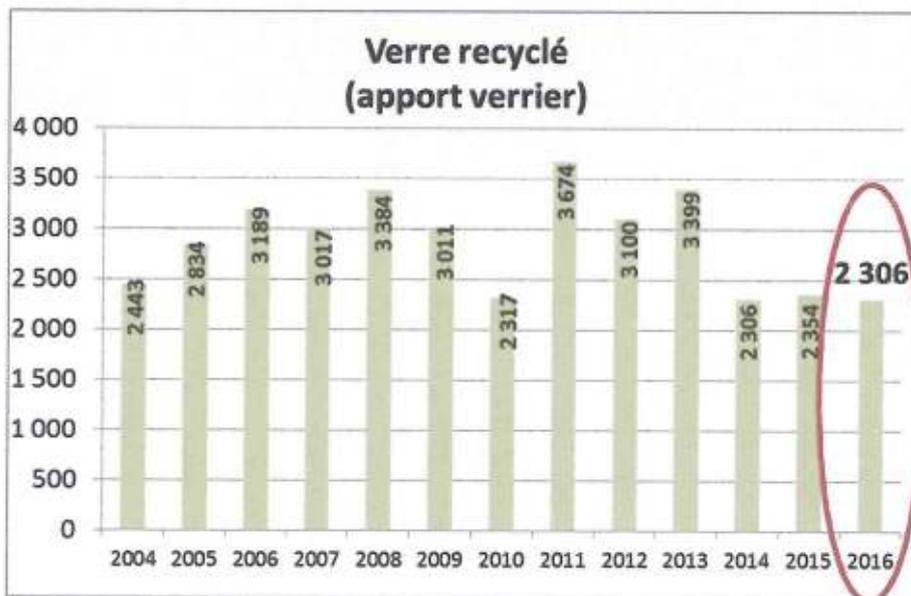
Dans tous les cas, le verre est stocké sur des plates-formes. Le transport du verre vers les usines de recyclage est assuré par les camions affrétés par la filière de recyclage O-I Manufacturing.

- Le traitement et la chaîne du recyclage.



Le verre est recyclable à l'infini et à 100%.

Evolution annuelle des tonnages de verre recyclé.



La forte baisse de tonnage observée en 2014, s'explique par une réduction du périmètre de compétence du syndicat (reprise de la compétence tri sélectif par la 2.C.C.A.M. au 1^{er} janvier 2014).

Tonnes d'emballages triés



2 306 OK



Verre



1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

1 515,04 tonnes de sable
 et 230,37 tonnes de calcaire
 et 2 691,10 m³ d'eau (consommation moyenne domestique : 55 m³/hab/an)
 et 3 370,60 MWh d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an)
 et 1 065,37 tonne éq CO₂ (émission moyenne domestique : 1,60 T/hab/an)

2 Estimez les équivalences en emballages

5 124 444 bouteilles de 75 cl
 soit une distance de 1 537,33 km si les bouteilles sont mises bout à bout
 soit un volume de 3 843,33 m³



3 Découvrez une sélection de produits recyclés

4 929 716 nouvelles bouteilles de 75 cl (450 grammes l'unité)
 Sur 1000 kg de verre issus de collectes sélectives, on obtiendra après recyclage 962 kg de verre recyclé

4 - Prise en charge des corps creux et des corps plats :

- La collecte :

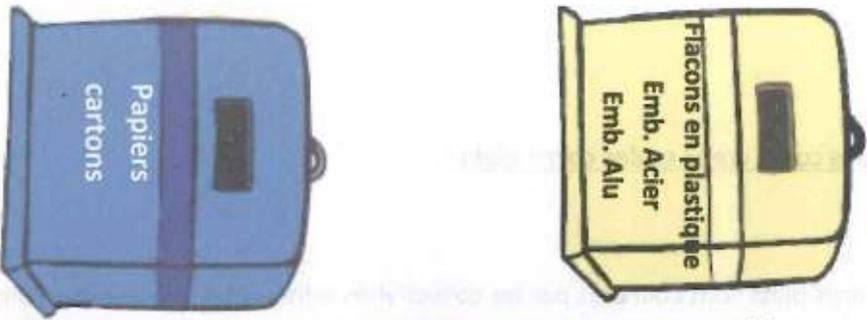
Les corps creux et corps plats sont collectés par les collectivités adhérentes grâce à des Points publics d'Apport Volontaire, majoritairement à l'aide de conteneurs aériens. Certaines collectivités mettent en place, ponctuellement, des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations d'ECO-EMBALLAGES, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

Nos collectivités adhérentes assurent l'acquisition et l'entretien des P.A.V., la collecte et le transport des deux flux jusqu'au centre de tri actuellement situé à VILLY-LE-PELLOUX (74). La collecte est assurée exclusivement en prestation de services.

- Le traitement : tri des différents matériaux et envoi vers les différentes filières de recyclage.

Les deux flux sont accueillis et traités, de manière séparée, au centre de tri de VILLY-LE-PELLOUX, exploité par la Société EXCOFFIER.



CENTRE DE TRI



Recyclage « Alu »
REGAL - AFFIMET

Recyclage « Acier »
EXCOFFIER

Recyclage « Plastiques »
VALORPLAST

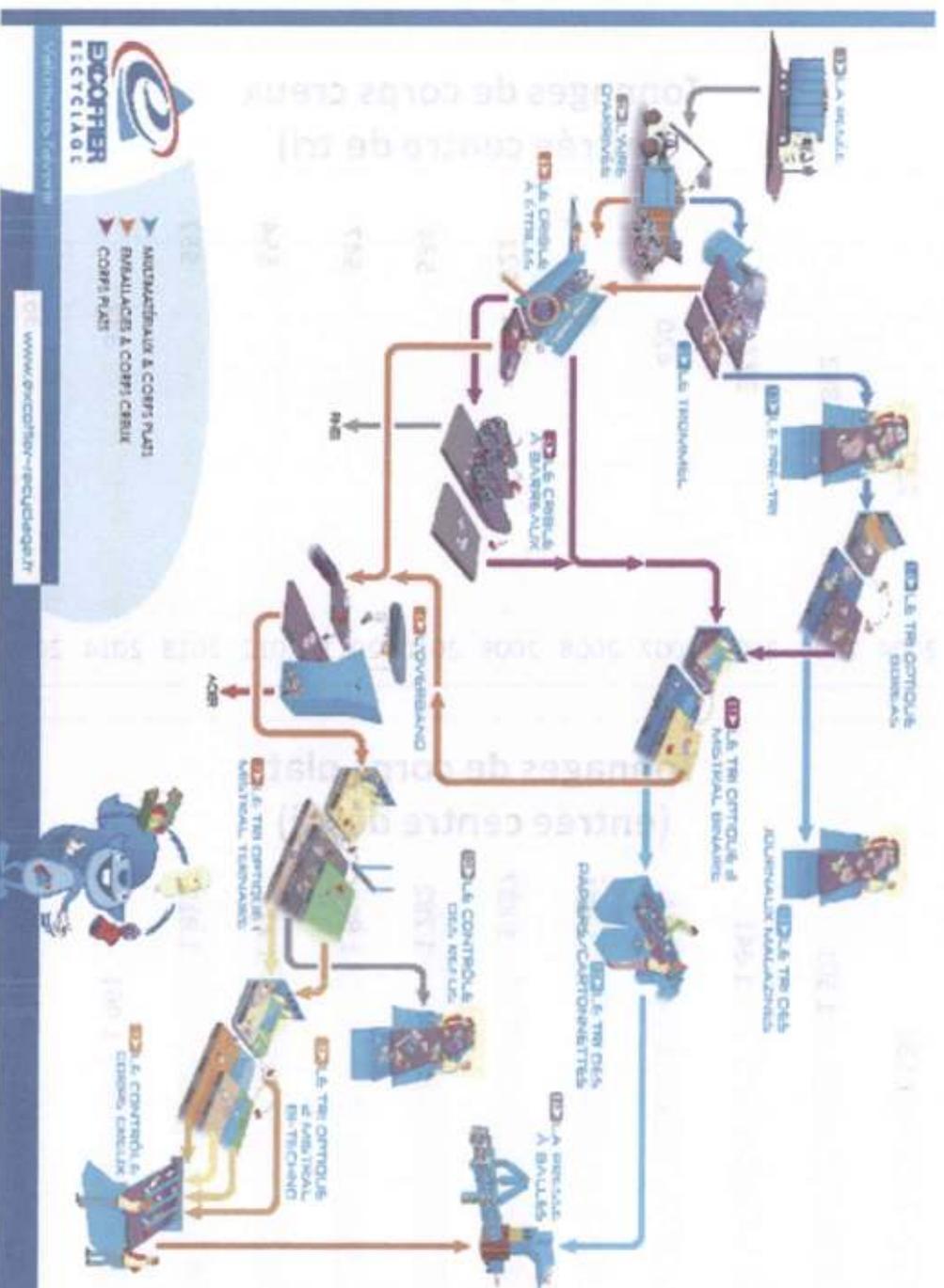
Recyclage des« Briques»
REVIPAC

Recyclage « JRM et Gros de magasin »
EXCOFFIER

Recyclage des « cartonnets»
EXCOFFIER

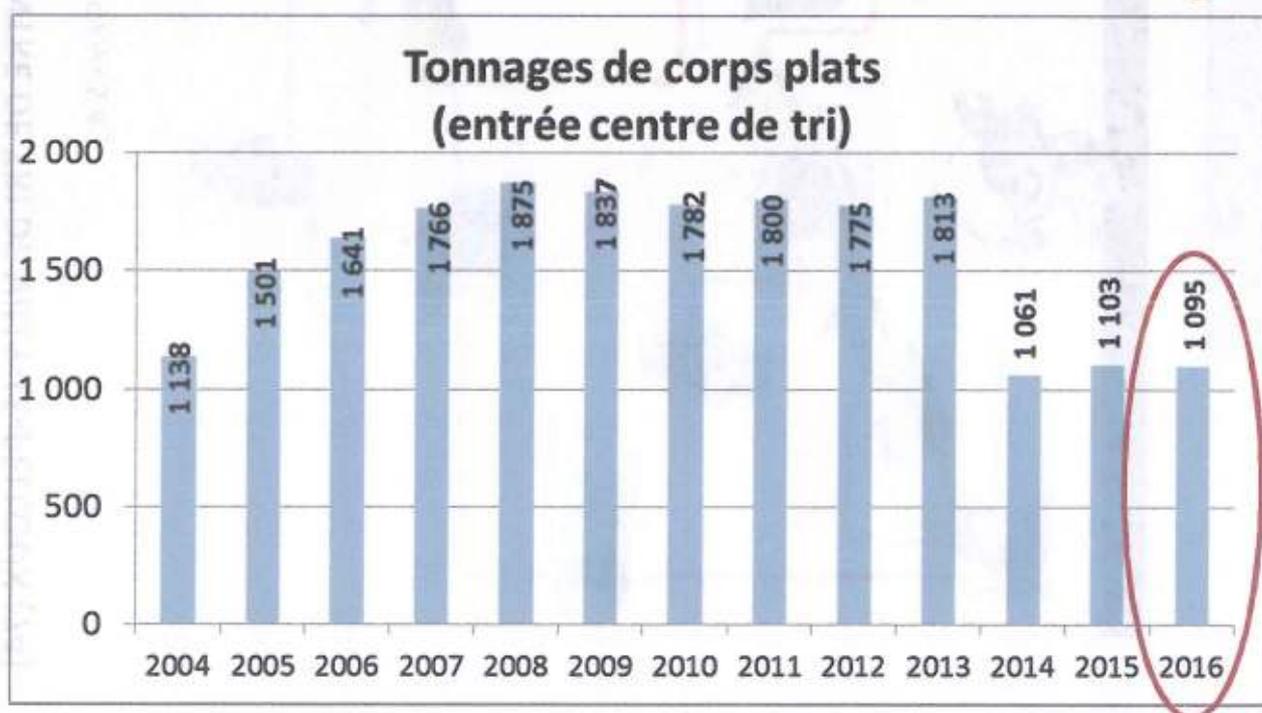
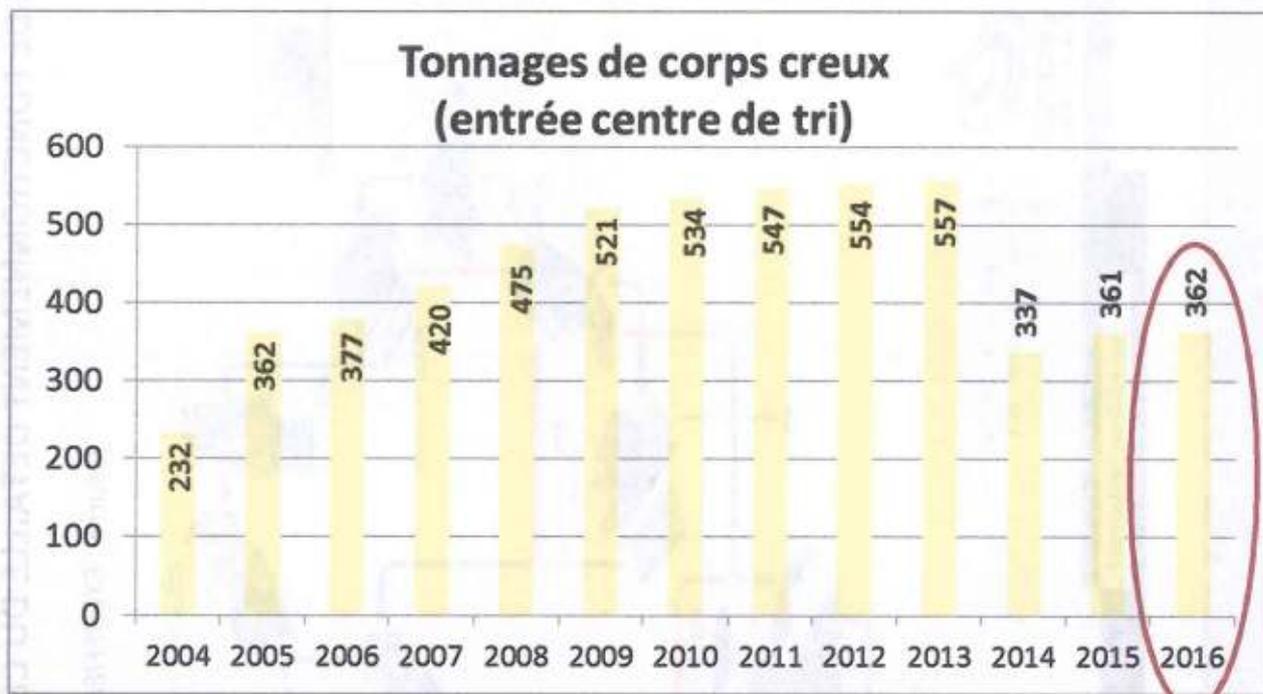
SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DETAILLE DU CENTRE DE TRI DE VILLY-LE-PELLOUX (74)

(source : EXCOFFIER Frères S.A.)



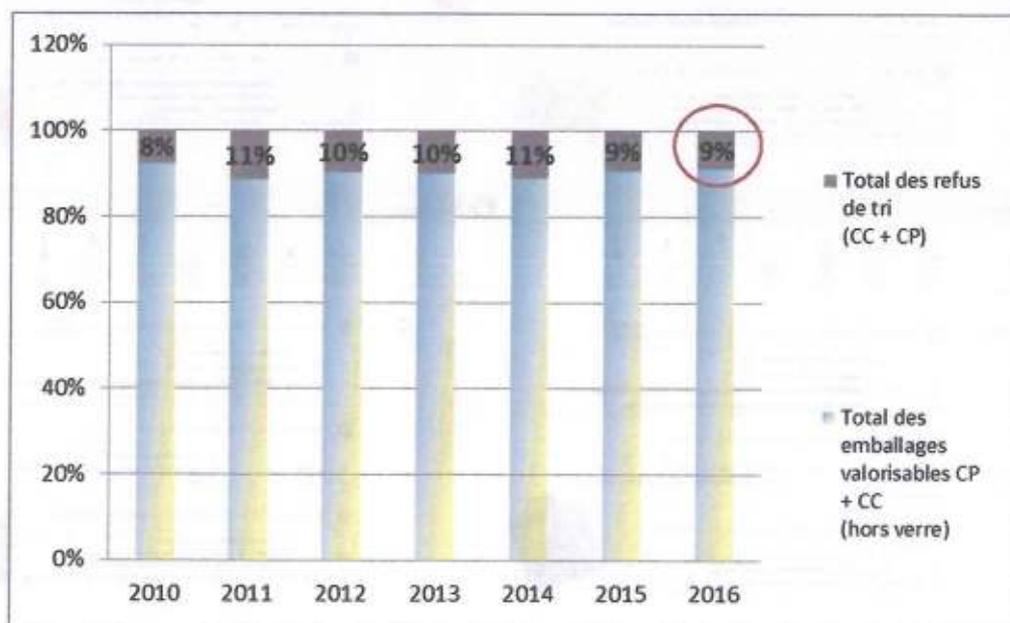
- Evolution annuelle des tonnages collectés pour chaque flux :

La baisse de tonnages entrant au centre de tri, à la fois pour les corps creux et les corps plats, observée en 2014, s'explique par une réduction de périmètre du fait de la reprise de la compétence « tri sélectif » par la 2.C.C.A.M. au 1^{er} janvier 2014.



MATIERE	Quantités annuelles recyclées en tonnes	Produits recyclés.
Journaux Revues Magazines (JRM)	663,57	Papiers, journaux, magazines.
Cartonnettes (y compris déchetteries)	516,800	Cartons, papier kraft, sac en papier...
Gros de magasin (papier de qualité inférieure – ex. : cahier, enveloppes, ...) (y compris déchetteries)	274,252	Papier toilette, essuie tout,
Briques alimentaires	33,71	Papier cadeau, papier kraft, papier soie...
Aluminium	4,54	Pièces automobiles, mobilier...
Acier	58,06	Outils, chariots de supermarché, casseroles...
Plastiques PET Clair	177,22	Polaire, rembourrage de couettes, oreillers, vestes peluches ...
Plastiques PET Foncé		Tapis, moquettes de voitures, textiles ...
Plastiques PEHD		Tubes, tuyaux, arrosoirs, conteneurs, bancs publics ...

- Les refus de tri :



Le taux de refus reste toujours relativement faible : il représente 9 % de la totalité des deux flux corps plats + corps creux. Cela signifie que 91 % des déchets qui entrent au centre de tri sont recyclés.

- Bénéfices environnementaux - équivalence en « nombre d'emballages » et quantités de produits nouvellement produits (sources = <http://e-tonnes.ecoemballages.fr>)

ECO EMBALLAGES

1. Bouteilles et flacons PET

Mesurez les bénéfices environnementaux **A.100**

- 11,79 tonnes de minerai de fer
- 36,27 tonnes de calcaire (chaux)
- 272,12 m³ d'eau (consommation moyenne domestique : 20 m³/hab/an)
- 230,14 kWh d'énergie (consommation moyenne domestique : 12,2 kWh/hab/an)
- 260,13 tonnes de CO₂ (consommation moyenne domestique : 1,88 t/hab/an)

Estimez les équivalences en emballages

soit une distance de 420 000 boîtes de conserve "4/4"

soit un volume de 400,10 m³

Découvrez une sélection de produits recyclés

- 10,2 voitures (une voiture de 2000 kg nécessite environ 110 kg de fer)
- 1 010 charbon de supermarché (20 kg l'un)
- 21 300 boîtes de pétonque (200 grammes l'une)

Sur 2000 kg de PET, il faut environ 20 tonnes d'énergie et 10 tonnes de gaz carbonique pour fabriquer le PET recyclé.

2. Boîtes de conserve

Mesurez les bénéfices environnementaux **A.100**

- 10,71 tonnes de sel
- 309,29 kWh d'eau (consommation moyenne domestique : 20 m³/hab/an)
- 230,14 kWh d'énergie (consommation moyenne domestique : 12,2 kWh/hab/an)
- 260,13 tonnes de CO₂ (consommation moyenne domestique : 1,88 t/hab/an)

Estimez les équivalences en emballages

soit une distance de 4 200 000 briques de 1 litre

soit un volume de 4 200,10 m³

Découvrez une sélection de produits recyclés

- 107 200 voitures de papier cartonné (100 grammes l'une)
- 230 140 voitures de papier toilette (100 grammes l'une)
- 460 280 paquets de 10 mouchoirs (10 grammes l'un)

Sur 2000 kg de carton, il faut environ 20 tonnes d'énergie et 10 tonnes de gaz carbonique.

3. Boîtes de carton

Mesurez les bénéfices environnementaux **A.100**

- 10,71 tonnes de minerai de fer
- 36,27 tonnes de calcaire (chaux)
- 272,12 m³ d'eau (consommation moyenne domestique : 20 m³/hab/an)
- 230,14 kWh d'énergie (consommation moyenne domestique : 12,2 kWh/hab/an)
- 260,13 tonnes de CO₂ (consommation moyenne domestique : 1,88 t/hab/an)

Estimez les équivalences en emballages

soit une distance de 420 000 boîtes de conserve "4/4"

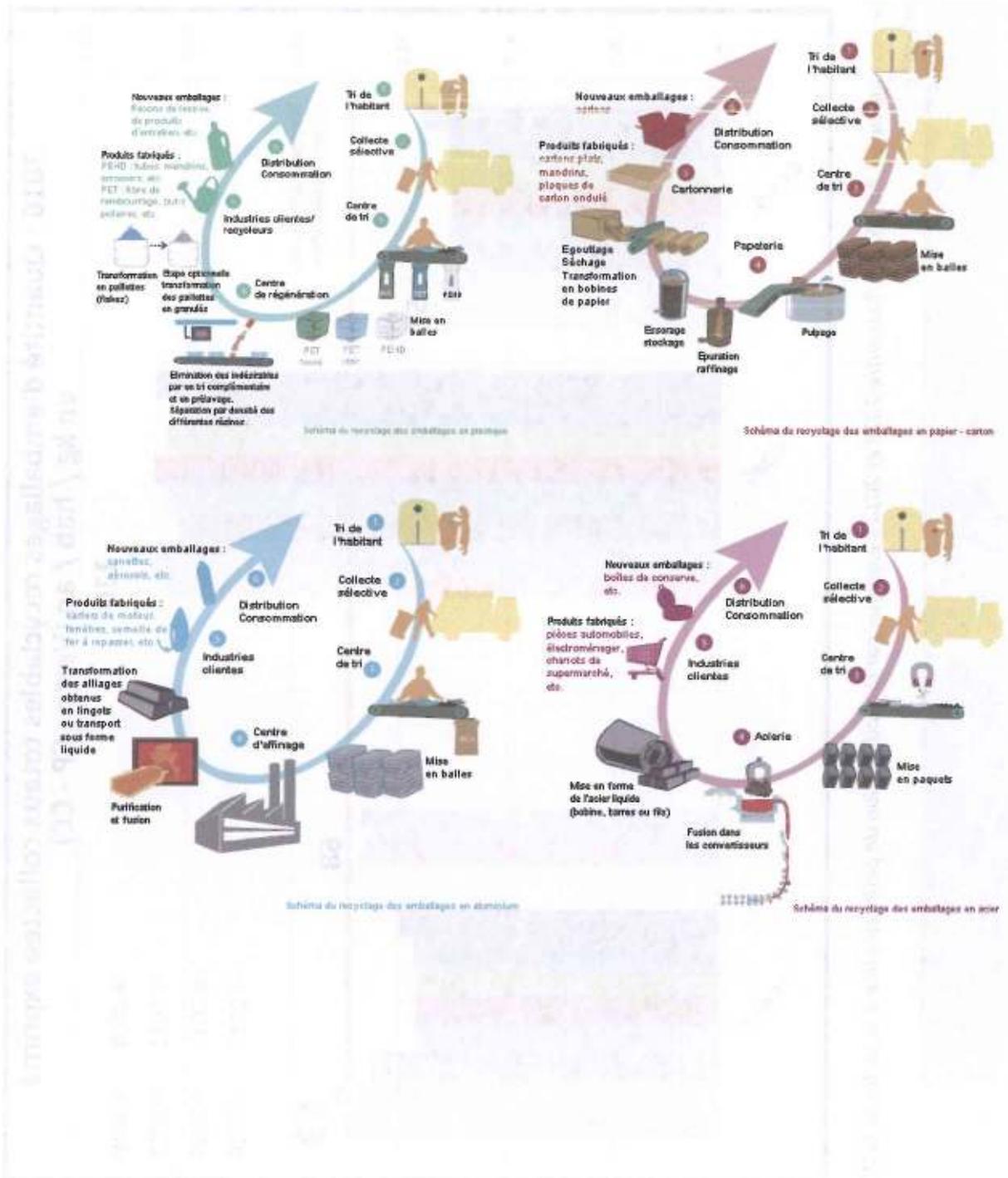
soit un volume de 400,10 m³

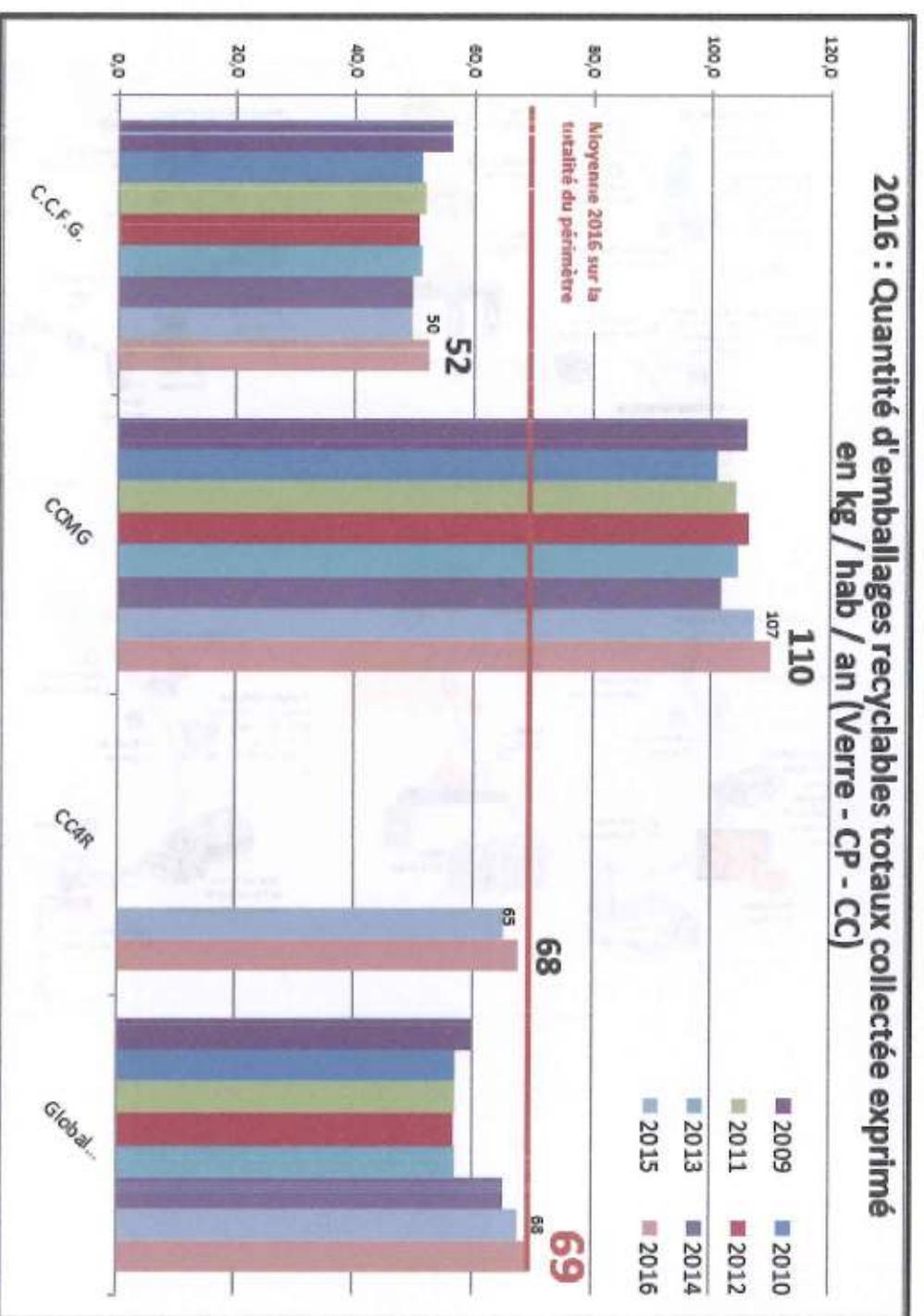
Découvrez une sélection de produits recyclés

- 10,2 voitures (une voiture de 2000 kg nécessite environ 110 kg de fer)
- 1 010 charbon de supermarché (20 kg l'un)
- 21 300 boîtes de pétonque (200 grammes l'une)

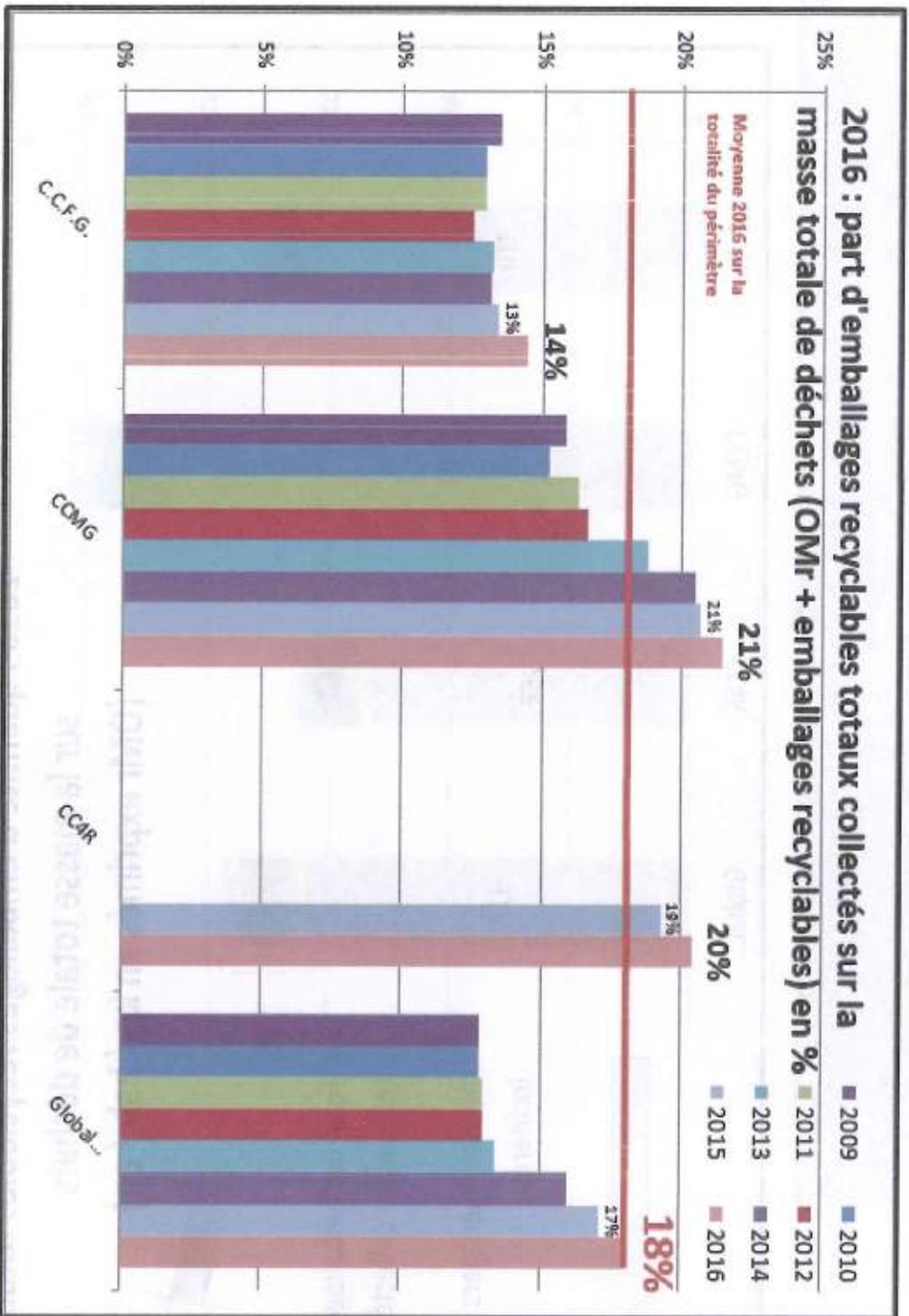
Sur 2000 kg de carton, il faut environ 20 tonnes d'énergie et 10 tonnes de gaz carbonique.

- Les chaînes du recyclage des principaux matériaux :



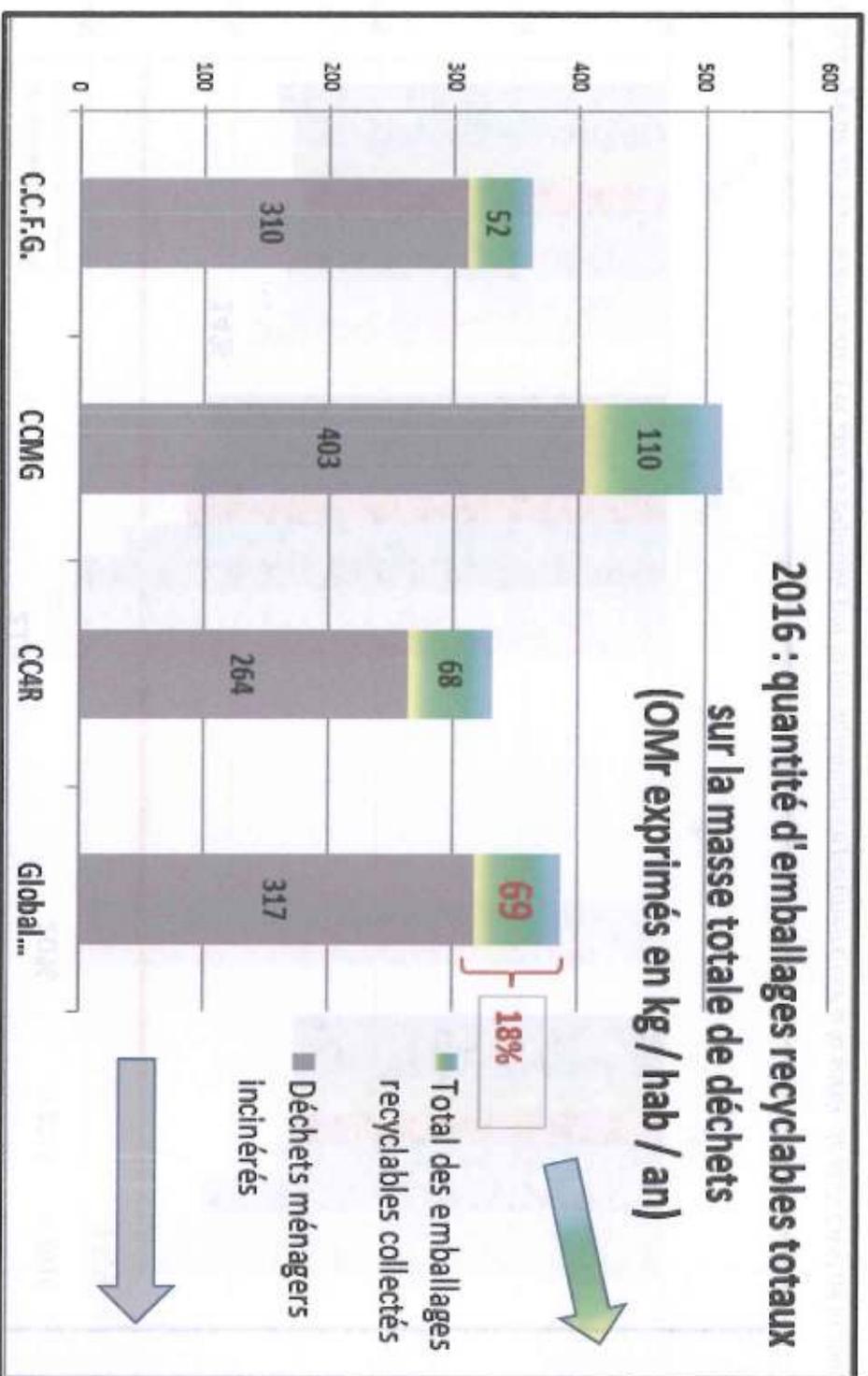


Le passage de 57,2 à 65,4 kg/hab entre 2013 et 2014 s'explique par la modification de périmètre liée à la sortie de la ZCCAM de la sous-compétence « tri sélectif ».



Le passage de 13 à 16 % entre 2013 et 2014 s'explique par la modification de périmètre liée à la sortie de la ZCCAM de la sous-compétence « tri sélectif ».





D - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1- Compostage individuel :

Depuis 2008, le SIVOM a lancé une opération d'accompagnement au compostage des biodéchets des ménages. Cette opération vise à détourner des filières traditionnelles (incinération et déchetteries) les déchets alimentaires (préparation et restes de repas), ainsi que les déchets verts, afin de limiter les coûts de gestion et l'impact environnemental.

Pour ce faire, le syndicat propose la mise à disposition de matériels de compostage : un composteur de 420 litres, un bio-seau et un guide de compostage.



Les animateurs compost du syndicat assure la livraison, le montage du composteur et transmettent aux foyers volontaires, les informations essentielles de fonctionnement lors d'un entretien, à domicile, de 15 à 30 minutes environ.

L'inscription se fait en mairie (sauf sur le territoire de la C.C.F.G. et de la CC4R où l'inscription se fait au siège de la Communauté de Communes).

Nombre de composteurs installés par le SIVOM de la Région de CLUSES au 31 décembre 2016 sur l'ensemble du périmètre de compétence (25 communes).

Communes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Vérification 2016 / à 2015.
AYZE			95	127	132	141	148	150	155	3%
BONNEVILLE			195	240	264	288	298	308	330	7%
BRISON			26	26	26	29	29	31	32	3%
CHATILLON		87	93	100	107	110	112	115	117	2%
CONTAMINE			74	87	98	103	106	113	121	7%
FAUCIGNY			52	53	54	57	68	69	69	0%
LA RIVIERE ENVERSE			34	39	39	39	39	41	42	2%
LA TOUR			61	62	74	78	83	85	86	0%
MARCEL LAZ			0	56	68	70	76	76	78	-1%
MARIGNIER	359	425	443	472	481	502	520	528	537	2%
MEGRETTE		34	40	43	43	48	50	51	51	0%
MIEUSSY			174	200	213	217	222	223	230	3%
MORILLON			44	48	51	51	51	52	52	0%
ONNION		75	86	93	100	109	114	115	116	1%
PILLONNEX		110	118	125	134	141	144	144	145	1%
PETIT BORNAUD			48	59	61	65	69	72	74	3%
SAINTE JEONNE		137	157	163	171	191	193	195	210	8%
SAMOENS			155	182	197	205	211	219	227	4%
SIXT FER A CHEVAL			26	47	51	54	57	62	64	3%
ST JEAN THOLOME		70	75	84	88	96	101	102	102	0%
TANNINGS			148	183	200	212	224	227	239	5%
VERCHAUX			73	92	96	98	99	100	101	1%
VILLE EN SALLAZ			56	59	61	63	67	69	72	1%
VILZ EN SALLAZ			263	314	330	344	372	376	391	2%
VOUGY			39	45	51	54	56	58	61	5%
Nb de composteurs en place (25 communes)	359	1 370	2 687	3 042	3 215	3 419	3 518	3 593	3 702	10%
Variation du nb. de composteurs / à l'année précédente.		282%	96%	13%	6%	6%	3%	2%	3%	
Tonnages détourés / an grâce au compostage.	80,775	308,25	604,575	684,45	723,375	769,275	791,55	808,475	832,95	



* base de 75 kg / an / pers. et 3 personnes par foyer.

2- Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire :

Le composteur de la cantine de l'école de SAINT-JEAN-DE THOLOME est toujours en place depuis 2010 et fonctionne toujours convenablement (60 repas/jour).

En février et mars 2011, le SIVOM de la Région de CLUSES a collaboré avec la commune de MARGNIER pour mettre en place les premiers composteurs de restauration scolaire en avril 2011.



En fin d'année 2011, le SIVOM de la Région de CLUSES et la C.C.F.G., à la demande du Lycée Hôtelier François BISE de BONNEVILLE, avaient commencé à étudier l'opportunité de compostage des déchets alimentaires du self de l'établissement. Il a été mis en place dans le courant du printemps 2012.

En fin d'année 2012, nous avons également étudié la mise en place du compostage pour le restaurant scolaire de l'école primaire de VILLE-EN-SALLAZ.

En 2013, nous avons pu mettre en place un composteur collectif dans l'école de VILLE-EN-SALLAZ (40 repas/jour) et dans le Lycée Professionnel Agricole de CONTAMINE-SUR-ARVE (500 repas/jour).

En 2016, le composteur du Lycée agricole de CONTAMINE-SUR ARVE a été arrêté. Le personnel en charge du site ayant changé, une proposition de réorganisation a été proposée.

En 2015, les premières démarches de diagnostic avaient été lancées au collège de SAINT-JEOIRE : le nombre de repas servis est important (plus de 600 repas/jour, 4 fois par semaine et présence d'élèves de maternelle + primaire). Pour information, le composteur a été mis en fonctionnement le

25 avril 2015 en ne compostant que les fruits et légumes crus. En 2016, les consignes ont été élargies. Tous les déchets alimentaires, hors viande et poisson, sont compostés. Le site a officiellement été inauguré le 30 juin 2016.



Compostage en milieu scolaire - Liste des établissements scolaires et indicateurs

	Nb de repas / jour	kg compostés / repas (chiffre ADEME ou données pesées)	Total kg compostés / an.	en fonctionnement
SAINT-JEAN DE THOLOME (école primaire)	60	0,1	1 020	Oui
Lycée Hôtelier F. Bise BONNEVILLE	400	0,15	10 200	Oui
VILLE EN SALLAZ (Primaire)	50	0,1	850	Oui
SAINT-JEOIRE (collège)	600	0,05	5 100	Oui
total	1110	-	17 170	-
Lycée Agricole CONTAMINE SUR ARVE	500	0,15	12 750	Non : arrêté en 2016.
MARIGNIER (Primaires 2 sites)	250	0,1	4 250	Non : arrêté en 2015.

INDICATEURS FINANCIERS

A- MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

	Objet	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché - fin du marché	Montant annuel des prestations
UIOM	Exploitation de l'UIOM	Marché de services	ARVALIA	6 ans - 30 septembre 2015 (renouvelable 1 fois 6 ans = 30 septembre 2021).	Dépenses 3 705 441,22 € HT
	Suivi environnemental	MAPA	Aair Elichens	5 ans – 2015 à 2019.	Dépenses 23 652,28 € HT
	Assistance au suivi du marché de l'UIOM + mission spécifique pour passation avenant n°5.	MAPA	Environergie (Michel ROGELLET)	3 ans – 31 décembre 2016.	Dépenses 24 960,00 € HT

OPERATIONS	Objet	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché / Contrat fin du marché	Montant annuel des prestations en €
Tri et valorisation des Emballages Recyclables	Tri des corps creux et des corps plats	Marché de services	S.A. EXCOFFIER Frères	1 an - 30 juin 2011 (renouvelable 4 x 1 an sup. = 30 juin 2015) + nouveau marché courant du 1 ^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016 (renouvelable 4 X 1an).	Dépenses 153 999,97 € HT
	Soutiens à la valorisation des 5 emballages recyclables	Contrat (CAP barème E)	ECO-EMBALLAGES	6 ans - 31 décembre 2016	Recettes 434 015,02 €
	Valorisation et rachat de l'aluminium issu de la collecte sélective	Contrat	REGAL AFFIMET	6 ans - 31 décembre 2016	Recettes 2 155,20€
	Valorisation et rachat des emballages en plastique issus de la collecte sélective (PETc, PETf, PEHD)	Contrat	VALORPLAST	6 ans - 31 décembre 2016	Recettes 35 744,50€
	Valorisation et rachat des papiers – cartons issus de la collecte sélective (JRM, cartonnettes 5.02 Gros de Magasin, Acier)	5 Contrats	EXCOFFIER	1,5 ans - 31 décembre 2016	Recettes 160 822,26 €
	Valorisation et rachat du verre issu de la collecte sélective	Contrat	O-I manufacturing	6 ans - 31 décembre 2016	Recettes 55 528,90 €
Soutien à la valorisation des papiers non adressés	Convention	ECOFOLIO	3 ans - 31 décembre 2016	Recettes 29 914,61 €	

1 - INCINERATION - HORS TAXES				
Chap	N° compte	Intitulé	BUDGET 2016	Réalisé 2016
DEPENSES D'EXPLOITATION				
011	Charges à caractère général		Total : 3 825 200	Total : 3 568 728,11
	611	Prest services (OM 35cnes)	2 935 000,00	2 877 395,03
	611	Gestion des mâchefers	300 000,00	304 799,22
	611	Prest services (AMO suivi contrat)	25 000,00	24 960,00
	611	Prest services (Plan suivi environnemental)	27 000,00	23 652,28
	611	Prest services (Cart doxine)	17 000,00	14 080,00
	611	Prest services (Etudes géologiques)	3 000,00	1 695,00
	611	Etude et analyses décharge "Les Valgnons"	61 000,00	
	6156	Maintenance informatique (GENESYS)	5 000,00	583,51
	6161	Assurances	3 500,00	0,00
	617	Etudes + 0 rejet	2 500,00	0,00
	617	Etude traitement bio-déchets/déchets verts	4 500,00	0,00
	618	Valorisation mâchefers CSA3D	20 000,00	6 055,00
	618	Certification ISO 50001	25 000,00	25 000,00
	6226	Honoraires	10 500,00	10 200,00
	6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00
	6236	Imprimés (réimpression plaquettes UIOM)	250,00	0,00
	6257	Réceptions	350,00	309,84
	6281	Cotisation AMORCE	1 000,00	968,00
	63512	Taxes foncières	16 000,00	15 833,00
	637	TGAP	293 500,00	189 085,23
	637	Taxes communales	72 600,00	72 132,00
65	Autres charges de gestion courante		Total : 132 800	Total : 130 000
	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	2 800,00	0,00
	658	Charges gestion: contrib A.G.	130 000,00	130 000,00
66	Charges financières		Total : 142 200	Total : 134 231,68
	66111	Intérêts de la dette	135 000,00	130 355,10
	66112	ICNE	1 200,00	378,78
	6682	Autres charges financières (emprunt)	2 000,00	0,00
	6688	Autres charges financières (const garantie f	4 000,00	3 500,00
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	2 000,00	202,78
	SOUS-TOTAL dépenses réelles		4 102 200,00	3 831 162,77
022	022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00
023	023	Virement à la section d'investissement	321 500,00	0,00
042	6811	Amortissements	677 000,00	673 796,71
	RESTES A REALISER			
	Total exploitation		5 105 700,00	4 604 959,48
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
16	1641	Capital dette	645 000,00	641 035,59
20	2051	Concession et droits similaires	450,00	448,55
21	2135	Manches gore + économiseur (RAR 314 270€)		213 675,00
23	Immobilisations en cours		Total : 319 550	Total : 599 894,17
	238	FGER curatif et préventif	315 000,00	309 571,97
	2313	Modif accès UIOM (RAR 32 063€)	4 550,00	290 322,20
	SOUS-TOTAL dépenses réelles		965 000,00	1 455 053,31
020	020	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00
040	13911	Amortissement des subventions	4 100,00	4 071,27
	13913	Amortissement des subventions	24 400,00	24 358,00
041	2135	installations générales (Int FGER)	250 000,00	222 660,55
	2135 & 2313	RESTES A REALISER	857 993,00	
	Total investissement		1 248 500,00	1 786 143,13
	Total dépenses		6 354 200,00	6 211 102,61
RECETTES D'EXPLOITATION				
70	Ventes produits, prestations services		Total : 730 300	Total : 736 808,02
	706	Autres prestations de service	730 000,00	736 503,62
	708	Remboursement frais	300,00	302,40
74	74	Participation Collectivités territoriales		4 079 500,00
77	778	Autres prod excep (remb taxe hab)	1 035,00	928,00
	SOUS-TOTAL recettes réelles		731 335,00	4 817 232,02
042	777	Amortissements des subventions	28 500,00	28 429,27
	RESTES A REALISER			
	Total exploitation		759 835,00	4 845 661,29
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
040	2805	Amortissement (logiciel)		
	28135	Amortissement (installations générales)	80 000,00	78 298,71
	28181	Amortissement (Installation générale)	592 000,00	591 012,00
	28182	Amortissement (Matériel de transport)	5 000,00	4 486,00
041	238	Avances et acomptes (Int FGER)	250 000,00	222 660,55
021	021	Virement de la section d'exploitation	321 500,00	0,00
	RESTES A REALISER			
	Total investissement		1 248 500,00	896 457,26
	Total recettes		2 008 335,00	5 742 118,55
	Besoin de participation (prévisions+RAR)		4 345 865,00	468 984,06
	Prélèvement sur fond de roulement		266 365,00	
	Besoin de participation H.T.		4 079 500,00	
	Contributions H.T.		4 079 500,00	Contributions H.T.
	Contributions T.T.C. (+ 10%)		4 487 450,00	Contributions T.T.C. (+ 10%)

B BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

1. Gestion des déchets ménagers résiduels

Dans le cadre du marché de services qui lie notre syndicat à la société ARVALIA, cette dernière a réalisé sur l'installation, en 2016, 297 135,05 euros hors taxes de travaux, dans le cadre des dotations de Gros Entretien et Renouvellement, validés par notre syndicat, en début d'année.

2. Tri sélectif des emballages, compostage et prévention :

2- TRI SELECTIF - HORS TAXES			
N° compte	Intitulés	BP 2016	Réalisé 2016
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Chap	Article		
011	Charges à caractère général		Total : 327 800
			Total : 210 831,87
	6063	Fournitures de petit équipement (composés)	12 000,00
	6063	Vêtement de travail	500,00
	6064	Fournitures administratives	800,00
	6066	Carburants	1 200,00
	6068	Autres matières et fournitures	19 600,00
	611	Prestations services (excoffier centre de tri)	160 000,00
	618	Etude territoriale (extension consignes tri)	
	6135	Location mobiliers (scopeur)	16 000,00
	61551	Entretien véhicules	2 000,00
	6156	Maintenance (photocopieur)	7 000,00
	6168	Assurances	2 000,00
	618	Versements organismes formation	2 000,00
	6236	Honoraires	2 000,00
	6231	Insertion communication dans presse	10 000,00
	6236	Catalogues et imprimés	30 000,00
	6237	Actions communication	36 500,00
	6238	Changement identité visuelle	20 000,00
	6256	Frais de mission	2 500,00
	6257	Réceptions	1 000,00
	6261	Frais d'affranchissement	1 000,00
	6262	Télécommunications	1 200,00
	6281	Concours divers (Cotisation...)	500,00
012	charges de personnel		TOTAL : 114 000
			TOTAL : 94 425,28
	6332	Cotisations versées au FNAL	100,00
	6336	Cotisations CNFPT - CDG	1 100,00
	6336	Cotisations URSSAF	200,00
	6411	Rémunération principale	61 700,00
	6413	Autres indemnités	14 000,00
	6414	Indemnités et avantages	3 200,00
	6415	NBI, supp. fam. de traite.	100,00
	6451	Cotisations URSSAF	14 600,00
	6453	Cotisations caisses retraite	11 400,00
	6454	Cotisations ASSEDI	1 200,00
	6475	Medecine du travail	400,00
	6476	Cotisations assurance personnel	3 650,00
	6476	Cotisation PASS 74	
	648	Autres charges de personnel (tickets resta	2 350,00
86	Autres charges de gestion courante		Total : 452 592
			Total : 447 447,69
	651	Redevances pour droits photos	1 500,00
	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000,00
	658	Contributions AG	132 482,00
	658	Charges diverses de gestion courante	280 000,00
	658	Reversement CCFG (cartons)	35 000,00
	673	Titres annulés sur exercice antérieur	1 000,00
		SOUS-TOTAL dépenses réelles	985 782,00
042	6811	Amortissements	8 500,00
023	023	Virement à la section d'investissement	
		Restes à réaliser	
		Total exploitation	904 282,00
			761 652,78
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
20	2051	Logiciel informatique	1 200,00
21	2183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00
	2184	Mobilier	2 000,00
		SOUS-TOTAL dépenses réelles	7 200,00
040	13911	Amortissement des subventions	1 200,00
		Total investissement	8 500,00
			2 185,36
		Total dépenses	912 782,00
			763 238,35
RECETTES D'EXPLOITATION			
013	6459	Remboursement sur charges de personnel	
			2 326,00
70	Ventes produits, prestations services		Total : 175 600
			Total : 280 261,14
	701	Vente de produits finis verre	
	701	Vente de produits finis EMR	
	701	Vente de produits finis Valorplast	170 000,00
	701	Vente de produits finis arcelor	
	701	Vente de produits finis affimet	
	7064	Mise à disposition de personnel facturée	5 600,00
74	Subventions d'exploitation		Total : 389 000
			Total : 463 928,63
	74	Soutiens ECO EMBALLAGE	340 000,00
	74	Soutiens ECO FOUQ	28 000,00
75	7588	Rétrocession composteurs + part salariale tic	2 600,00
		SOUS-TOTAL recettes réelles	548 200,00
042	777	Amortissements des subventions	1 200,00
		Total exploitation	547 400,00
			732 238,37
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
040	2805	Amortissement (licences)	
	28157	Amortissement (Agencements)	1 600,00
	28182	Amortissement (Matériel de transport)	1 200,00
	28183	Amortissement (Mat bureau et info)	5 200,00
	28184	Amortissement (Mobilier)	500,00
021	021	Virement de la section d'exploitation	
		Total investissement	8 500,00
		Total recettes	556 900,00
			740 488,62
		Besoin de participation	356 892,00
		Besoin de participation	22 751,83
		Prélèvement sur fond de roulement	356 892,00
		Besoin de participation	0,00

Durée d'extinction de la dette (les données ci-dessous concernent les sous-compétences incinération et tri sélectif) :

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en € HT	5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631
Epargne brute annuelle en € HT ⁽¹⁾	1 569 791	607 351	879 911	827 741	964 302
Durée d'extinction de la dette en années.	3.6	7.9	4.8	5.03	3.66

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service, si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute.

(1) **Epargne brute** = recettes réelles de fonctionnement* – dépenses réelles de fonctionnement*

* RAR + rattachement compris.

$$\text{Durée d'extinction de la dette de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

Etat de la dette du service (concerne les sous-compétences incinération et tri sélectif) :

L'état de la dette au 31 décembre 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
En cours de la dette au 31 décembre de l'année N.		5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631
Montant remboursé durant l'exercice en € HT	En capital	669 697	857 430 <i>Dont 185 326 liés au remboursement anticipé des prêts contractés pour financer les déchetteries.</i>	566 667	566 666	641 035.59
	En intérêts	215 603	195 754	167 248	147 343	130 855.10

A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE :

1. **Site internet** : le SIVOM de la Région de CLUSES dispose d'un espace dédié à la gestion des déchets. Celui-ci aborde les différents volets de la gestion des déchets :

- Le tri et le recyclage des emballages
- Le compostage
- L'incinération des déchets ménagers résiduels
- Etc...



2. **Les autocollants et les panneaux rigides sur le tri sélectif** :

Ces outils sont régulièrement utilisés pour informer la population sur les gestes de tri. Ainsi, les adhésifs sont apposés sur les conteneurs et les panneaux sont installés dans les halls d'immeubles ou dans les classes lors d'animations.

B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE :

1. **Le sac de promotion du tri des emballages** :

Utilisé en priorité au cours des installations de composteurs chez l'habitant. Ce support est distribué lors des événements organisés par les intercommunalités et/ou communes.

2. **Le « En commun »** : magazine du syndicat.

3. **Les documents divers** :

- Le guide sur le compostage (SIVOM)
- Le guide sur le compostage (ADEME)
- Le guide sur la collecte sélective (SIVOM)
- Le guide sur les déchets dangereux (ADEME)
- Le guide acheter et consommer mieux (ADEME)
- La plaquette d'information « Consommons malin » (ADEME)
- Les lampes basses consommations (ADEME)
- Les piles (COREPILE)
- La plaquette sur l'usine de traitement intercommunale de MARIGNIER



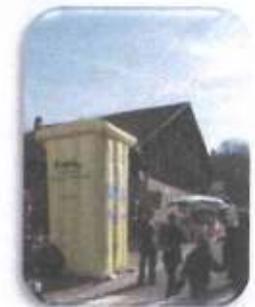
4. Les expositions :

- Composter « Une idée à faire germer ».
- Présentation et explication sur le fonctionnement de l'usine de traitement des déchets de MARGNIER.
- Consommons autrement, consommons malin.



5. Les accessoires pour renforcer les messages :

- La poubelle géante : utilisée sur une majorité de nos interventions, la poubelle gonflable permet d'interpeller les habitants sur le geste de tri.



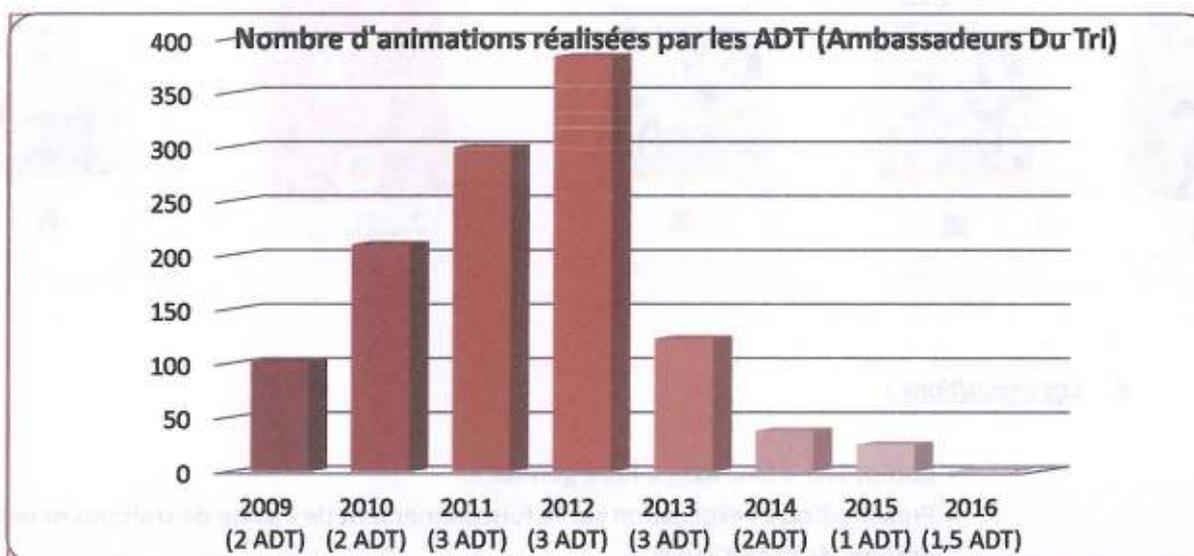
- Les poubelles de tri : installées lors d'événementiels, elles permettent aux visiteurs de trier leur déchets (bouteilles d'eau, canettes...)



Le SIVOM de la Région de CLUSES propose, à toutes les collectivités, aux établissements scolaires et aux associations, le prêt de tout ce matériel, gratuitement. En 2015, 5 partenaires ont emprunté du matériel auprès de notre service.

C- COMMUNICATION ORALE GENERALE :

- **Les animations dans les écoles pour sensibiliser à la bonne gestion des déchets :**



Les animations ont été réalisées par Nicolas TREVISAN. Durant l'année 2016, Nicolas a sensibilisé une cinquantaine d'enfants (moyenne de 25 enfants/animation), lors de 2 animations réalisées dans un établissement scolaire. Les animations sont gratuites et réalisées à la demande des enseignants. Ils peuvent choisir une animation unique ou une série complète. Ils peuvent réaliser à cette occasion des visites de sites (UIOM- STEP).



- **Stand d'information sur les lieux publics :**

Les animateurs réalisent des animations sur les lieux publics, afin de sensibiliser les usagers à la bonne gestion des déchets. Cette année, ils ont été présents sur 5 manifestations.



COMMUNE	DATE	QUI FAIT L'INTERVENTION	DETAIL ANIMATION
BONNEVILLE	17/04/2016	Nicolas	Semaine du développement durable (Tri et compostage)
CONTAMINE SUR ARVE	25/05/2016	Nicolas	Stand général en déchetterie
SAINT JEOIRE	30/04/2016	Nicolas	Journée de nettoyage (Intervention tri compostage)
MARIGNIER	04/06/2016	Fadila	Journée de nettoyage (Intervention sur le Tri et compostage)
CONTAMINE SUR ARVE	02/10/2016	Nicolas	Intervention tri et compostage
VLIZ-EN-SALLAZ	09/10/2016	Nicolas	Fête de la Maudie
AYZE	5 animations (Juin, juillet septembre 2016)	FBNT	Distribution badges d'accès et info tri

D – MISE EN PLACE DES PLAN D' ACTIONS « COMMUNICATION » ET ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DES ADHERENTS :



Territoire de la C.C.4.R :

- Enveloppe + Lettre d'information concernant le passage de la commune de SAINT JEOIRE en C1 : (conception, impression, et distribution toutes boîtes) : Janvier 2016.



- Accompagnement à l'organisation et participation à la journée de nettoyage SAINT-JEOIRE (30 avril 2016).



- Compostage des déchets alimentaires du collège de SAINT-JEOIRE : extension des consignes de tri des déchets alimentaires et inauguration officielle.



- Finalisation du projet de plan d'optimisation du dispositif de collecte des emballages recyclables en collaboration avec la CC4R. (visite terrain, réunions élus / techniciens, rédaction des documents ...).



- Test de compostage des déchets verts du de VILLE-EN-SALLAZ.



Territoire de la C.C.F.G. :

- Conception, distribution de la lettre d'information concernant l'ouverture de la déchèterie d'AYZE.



- Création d'un adhésif « refus de collecte ».



- Conception, distribution du guide de déchetterie (une version « ménages » et une version « professionnel ») et du formulaire de remise des badges.



- « collecte des cartons du centre de Bonneville.

Réalisation d'un audit auprès des commerçants (140 environ), conception de la charte et du guide de tri des cartons. Conception des adhésifs « consignes » à apposer sur les bacs, entretiens individuels de sensibilisation avant lancement.



Territoire de la CCMG :

- Diagnostic technique du dispositif de collecte des emballages : collecte des emballages en PAV, collecte du verre en bac roulants.
- Cartographie de tous les circuits de collecte des OM, bacs verre + PAV TRI (mallette GPS dans les véhicules) : 64 tournées pour les OM – 2 pour le verre).
- Mise en place du compostage des résidus alimentaires à l'école et déchets verts du cimetière de VERCHAIX.



Vu et approuvé par le Comité syndical, le 29 juin 2017.

Déposé le

- 7 JUL. 2017

en Sous-Préfecture de BONNEVILLE

THYEZ, le 29 juin 2017

Le Président,



Gilbert CATALA.